GOUVERNEMENT PROVISOIRE
DE LA
…IQUE FRANÇAISE

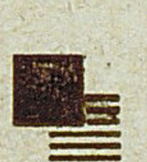
…ARIAT GÉNÉRAL

N° 9
Mai-Juin 1945



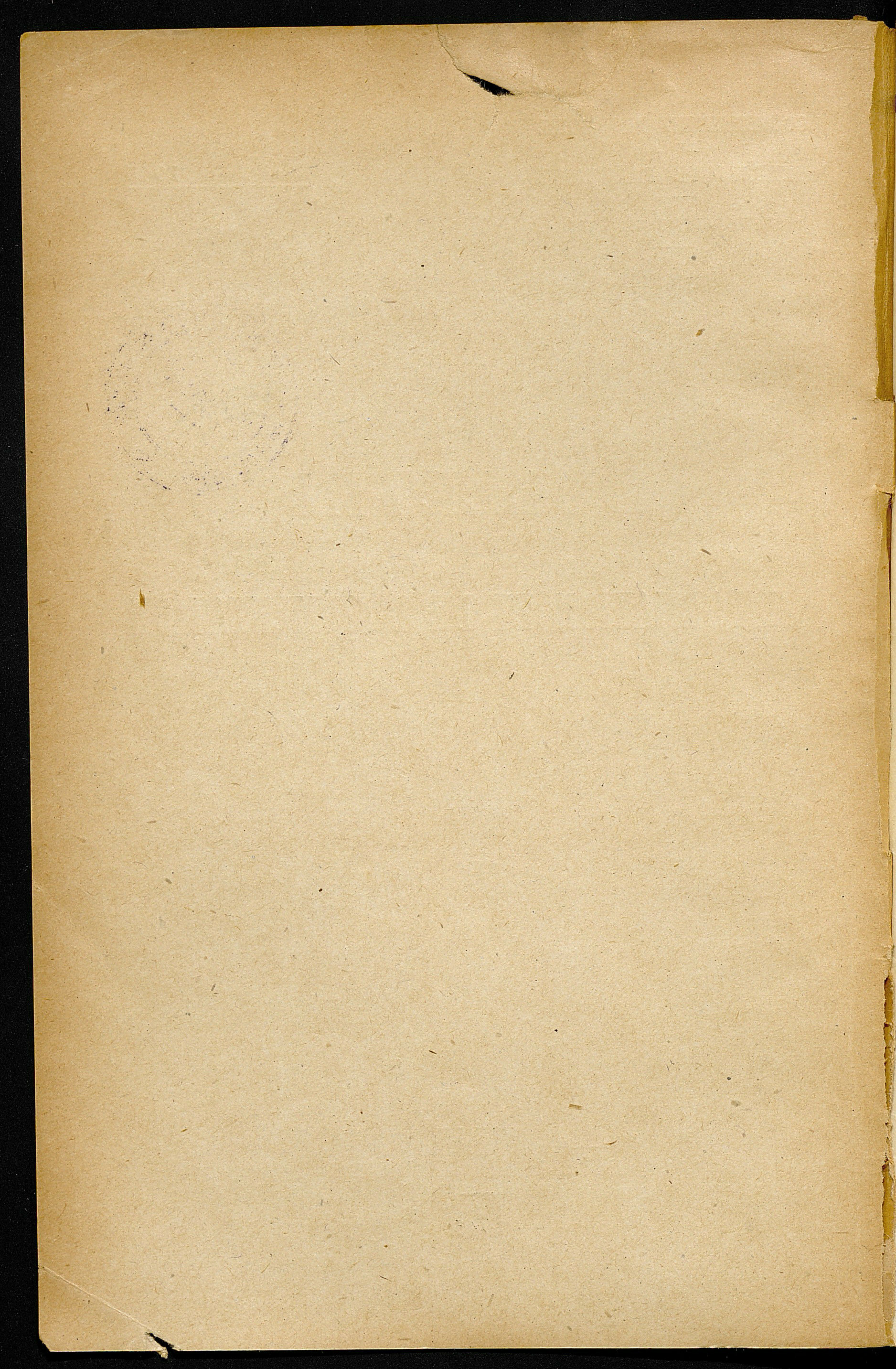
BULLETIN

D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1945



GOUVERNEMENT PROVISOIRE
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

N° 9
Mai-Juin 1945

BULLETIN

D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1945

J. 501052. 1

Secrétariat général du Gouvernement,
Hôtel Matignon, 57, rue de Varenne, Paris.

NOTE INTRODUCTIVE.

Les derniers mois marquent la fin victorieuse d'une guerre de cinq années.

Le 24 mars, les armées alliées franchissent le Rhin et pénètrent au cœur de l'Allemagne; le 27 avril, elles effectuent leur jonction avec les armées soviétiques qui, le 1er mai, prennent Berlin; de puissants groupes d'armées ennemis en Hollande, en Italie, en Allemagne se rendent. Le 7 mai à Reims, le 10 mai à Berlin, l'Allemagne vaincue capitule sans condition.

La France a été présente à la capitulation parce qu'elle n'a, à aucun moment, depuis le 3 septembre 1939, cessé de participer aux combats. Dans la phase terminale de la guerre à l'Ouest, l'armée française a joué un rôle important : elle a conquis le Pays de Bade et le Wurtemberg, débarrassé l'estuaire de la Gironde des garnisons ennemies qui s'y accrochaient, passé à l'offensive sur les Alpes.

Ainsi, le Général DE GAULLE pouvait dire, dans son allocution du 8 mai 1945 : « Voici la victoire. C'est la victoire des Nations unies, et c'est la victoire de la France ».

★

Cette victoire est le prix de souffrances, de sacrifices et de deuils. Elle est le résultat d'un vaste effort accompli par la France et son Empire.

L'Empire a pris une part importante aux combats. Il a fourni des hommes : en Afrique du Nord, 16 p. 100 de la population française et 233.000 Musulmans ont été appelés sous les drapeaux (1); depuis 1939, 250.000 hommes ont été mobilisés dans les colonies (2). L'Indochine mène aujourd'hui un combat inégal.

Il a fourni des matières premières : malgré les difficultés, sa contribution économique à l'effort de guerre allié s'est progressivement amplifiée; elle a porté notamment sur le caoutchouc, le coton, les corps gras, les phosphates, le nickel et le chrome (3).

---

(1) L'effort militaire de l'Afrique du Nord, p. 15.
(2) L'effort militaire des colonies, p. 19.
(3) L'effort économique des colonies, p. 25.

Il a enfin donné aux armées alliées les bases stratégiques indispensables à la poursuite de la guerre.

Bien qu'épuisée par quatre années d'occupation et ravagée par la guerre, la métropole a poursuivi, après la libération, le combat qu'elle n'avait cessé de mener contre l'oppression. Les combattants des Forces Françaises de l'Intérieur ont grossi les rangs de l'armée venue d'Afrique : ensemble ils ont donné, aux côtés des armées des Nations unies, l'assaut final à l'Allemagne. L'économie nationale, pourtant très anémiée, a été mise largement au service des Alliés; une part importante de notre matériel ferroviaire a été et reste encore affectée aux besoins militaires. Nombre de travailleurs français participent directement à l'effort de guerre des armées anglo-américaines : depuis sept mois, entre 120.000 et 150.000 travailleurs sont ainsi employés au déchargement des navires dans les ports, aux manutentions dans les dépôts, à la construction d'aérodromes, à la réparation des armes, des blindés et des camions. Utilisés dans les armées alliées, ils sont cependant payés et recrutés par l'Administration française (accord du 23 septembre 1944) [1].



La fin des hostilités en Europe a posé des problèmes nouveaux. L'avance rapide des armées a permis de commencer le rapatriement avant même la capitulation totale. Les plans préétablis n'ont pas toujours été suivis, mais grâce à l'importance des moyens de transports anglo-américains, les opérations de rapatriement, commencées dès la fin du mois de mars, ont pu se poursuivre avec rapidité. Pendant le mois de mai, les arrivées quotidiennes se sont élevées à une moyenne de 23.000. Au 8 juin, plus de 1.400.000 Français étaient rentrés d'Allemagne. 700.000, pour la plupart dans les territoires occupés par les forces soviétiques, vont prochainement être rapatriés (2).

Le reclassement de tous ces Français dans la vie sociale, l'aide médicale qu'il faudra leur apporter ont déjà fait l'objet de dispositions législatives (ordonnance du 14 juin 1945 relative aux fonctionnaires et aux agents candidats aux services publics; ordonnance du 24 avril sur le contrôle médical des rapatriés; ordonnance du 1er mai relative au réemploi; ordonnance du 26 mai sur l'aide médicale temporaire).

L'Allemagne vaincue, totalement occupée, n'a plus de gouvernement. La répartition des zones d'occupation entre les Alliés n'est pas complètement achevée; mais déjà les déclarations de Berlin du 10 juin 1945 fixent les principes de l'administration de l'Allemagne.

---

(1) Participation de la main-d'œuvre française à l'effort de guerre allié.
(2) Le rapatriement des prisonniers et déportés, p. 47.

La France met sur pied les organismes civils et militaires qui lui permettront d'administrer les territoires dont elle aura la charge. Une politique française des réparations va être définie en fonction des besoins de notre économie.

C'est qu'en effet les difficultés économiques demeurent et font obstacle à la reconstruction rapide du pays. La pénurie persiste; elle rend précaire la stabilité des prix. La disette du charbon réduit l'activité industrielle. L'insuffisance de la production agricole en France et surtout en Afrique du Nord prolonge la crise du ravitaillement (1). La pénurie de main-d'œuvre entrave la reprise économique.

Mais déjà les symptômes d'amélioration se manifestent. L'emploi des prisonniers de guerre allemands dans les mines, dans l'agriculture, pour la reconstruction, atténue la crise de la main-d'œuvre. L'exécution des programmes d'importation s'accélère. La reprise économique est prochaine.

Il importe dès lors de préparer l'avenir.



Tandis que, devant la Haute-Cour se poursuivent les procès des hommes qui se sont faits les complices de l'ennemi, les élections municipales qui se sont déroulées les 15 et 29 avril ont marqué, sur le plan électoral, la condamnation du régime de Vichy. Le Gouvernement, sans attendre la fin des hostilités, malgré l'absence des prisonniers et des déportés, a tenu à rendre la parole au pays. Par contre, l'effondrement allemand a conduit à reporter à une date ultérieure, en automne vraisemblablement, les élections cantonales. Prisonniers et déportés vont pouvoir s'inscrire sur les listes électorales (ordonnance du 7 juin 1945). Ils vont être représentés à l'Assemblée Consultative (ordonnance du 22 juin).

Le Gouvernement va prochainement annoncer dans quelles conditions le pays sera appelé à se donner une constitution.

Sans attendre les réformes nécessaires au redressement économique et à la rénovation sociale, sont entrepris : l'assainissement de la situation monétaire prescrit par l'ordonnance du 3 juin; l'échange des billets, réalisé ainsi que l'avait souligné le Ministre des Finances, n'a comporté ni blocage, ni amputation. L'opération, techniquement difficile, a pleinement réussi : elle fait ressortir une diminution de la circulation monétaire de l'ordre de 50 milliards; elle provoque un développement important des dépôts bancaires et, par voie de conséquence, un accroissement des souscriptions aux Bons du Trésor (2). Enfin, elle rend possible le cadastre des fortunes, base de l'impôt de péréquation nationale.

---

(1) La situation alimentaire de l'Afrique du Nord, p. 61.

(2) Elle permet le remboursement partiel des avances de la Banque de France au Trésor.

L'expérience de la nationalisation des houillères du Nord et du Pas-de-Calais se poursuit dans des conditions sans doute difficiles. Elle a fait naître une grande espérance que le Gouvernement ne décevra pas (1). Dans son discours du 24 mai dernier, le Général DE GAULLE annonçait au pays que l'année 1945 ne serait pas achevée sans que la production du charbon et de l'électricité ait été placée « sans spoliation, mais pour le service exclusif de la Nation, entre les mains de l'État ». Enfin, des tâches nouvelles vont incomber aux Administrations publiques. Celles-ci, pour y faire face, doivent être rénovées. Dans chaque Ministère, des commissions de méthodes recherchent une meilleure organisation et un meilleur fonctionnement des services. Le recrutement et la formation des fonctionnaires font l'objet d'un projet de réforme que l'Assemblée Consultative vient d'approuver.

Mais dans une France épuisée par la guerre et l'occupation, il ne servirait à rien de réformer la structure administrative, économique et sociale si une politique de la population n'était entreprise et si un effort n'était fait pour développer la production.

De 1939 à 1945, la situation démographique du pays continue à s'aggraver. En cinq ans, les pertes définitives de la population française dépassent 1.000.000 (2). Il importe, pour parer à cette disette d'hommes, de développer la natalité et de définir une politique de l'immigration répondant à la fois aux besoins permanents de la Nation et aux nécessités immédiates de la production (décret du 17 avril 1945 instituant un Haut Comité Consultatif de la Population).



C'est qu'en effet, la reprise de la production apparaît comme le point de départ de tout redressement. Elle est la condition de l'amélioration du niveau de vie. Elle peut seule donner au relèvement des salaires un sens et une efficacité. Elle est l'unique moyen pour empêcher la hausse des prix. Elle permettra la disparition des marchés clandestins et des trafics illicites. Elle rendra possible la reconstruction rapide des villes sinistrées et la remise en état des industries. Gênée par la pénurie d'hommes et de moyens, elle exige de tous les Français un effort constant dans la recherche du rendement.

Le pays qui, depuis cinq ans, a supporté tant de sacrifices, comprendra que la grandeur française dépend aujourd'hui de la production. Il répondra à l'appel du Président du Gouvernement qui déclarait, le 24 mai : « Hier, il n'y avait pas de devoir national qui l'emportait sur celui de combattre. Aujourd'hui, il n'y en a pas qui l'emporte sur celui de produire ».

---

(1) Houillères nationales, p. 44.
(2) Situation démographique de la France, p. 13.

TEXTE DE L'ALLOCUTION RADIODIFFUSÉE

PRONONCÉE

le 8 mai 1945, à 15 heures,

PAR LE GÉNÉRAL DE GAULLE.

La guerre est gagnée. Voici la Victoire. C'est la victoire des Nations Unies et c'est la victoire de la France!

L'ennemi allemand vient de capituler devant les armées alliées de l'Ouest et de l'Est. Le commandement français était présent et partie à l'acte de capitulation.

Dans l'état de désorganisation où se trouvent les pouvoirs publics et le commandement militaire allemands, il est possible que certains groupes ennemis veuillent çà et là prolonger pour leur propre compte une résistance sans issue. Mais l'Allemagne est abattue et elle a signé son désastre.

Tandis que les rayons de la gloire font, une fois de plus, resplendir nos drapeaux, la Patrie porte sa pensée et son amour d'abord vers ceux qui sont morts pour elle, ensuite vers ceux qui ont, pour son service, tant combattu et tant souffert. Pas un effort de ses soldats, de ses marins, de ses aviateurs, pas un acte de courage ou d'abnégation de ses fils et de ses filles, pas une souffrance de ses hommes et de ses femmes prisonniers, pas un deuil, pas un sacrifice, pas une larme n'auront donc été perdus!

Dans la joie et dans la fierté nationales, le peuple français adresse son fraternel salut à ses vaillants Alliés qui, comme lui, pour la même cause que lui, ont durement, longuement prodigué leurs peines, à leurs héroïques armées, et aux chefs qui les commandent, à tous ces hommes et à toutes ces femmes qui, dans le monde, ont lutté, pâti, travaillé pour que l'emportent, à la fin des fins, la justice et la liberté!

Honneur! Honneur pour toujours à nos armées et à leurs chefs! Honneur à notre peuple que des épreuves terribles n'ont pu réduire ni fléchir! Honneur aux Nations Unies qui ont mêlé leur sang à notre sang, leurs peines à nos peines, leur espérance à notre espérance, et qui, aujourd'hui, triomphent avec nous.

Ah! Vive la France!

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR LE GÉNÉRAL DE GAULLE

le 24 mai 1945.

Ainsi donc, quelques mois après avoir connu la fierté de la libération, nous venons de goûter la douceur de la victoire. L'affreux cortège des deuils, des larmes et des angoisses est à la fin terminé. Mais, comme il était prévu, c'est le lendemain même que sont apparues, sous une lumière plus crue, les difficultés qui encombrent encore le présent. Car certaines épreuves que l'on supportait vaillamment tant que la France jouait son destin au combat, que nos soldats tombaient sur les champs de bataille, que nos captifs étaient détenus par l'ennemi, nous semblent soudain aujourd'hui plus amères et plus irritantes. Cependant, nous savions tous qu'il ne suffirait pas que les canons se taisent en Europe pour que soit en un instant réparé tout ce qui a été détruit au point de vue matériel et au point de vue moral, pour qu'ait disparu la grande fatigue des hommes, pour que l'activité reprenne son cours normal, pour que nos institutions et nos mœurs soient rebâties et rénovées. S'il est vrai qu'à travers les vents et les marées, a été sauvé l'essentiel : indépendance nationale, intégrité et unité du pays et de l'Empire, liberté des Français, moyens physiques de vivre, il ne l'est pas moins que, pour devenir tels que nous voulons être — je veux dire prospères, puissants et fraternels — nous avons à faire sans tarder des choses très grandes et très difficiles et nous avons à les faire à la fois.

Nous avons à faire la paix, c'est-à-dire à réaliser, en fait et par traités avec les autres nations du monde, ce pour quoi nous nous sommes battus, ce pour quoi nous avons tant souffert, ce pour quoi nous venons, en commun avec nos Alliés, de remporter la victoire. Il s'agit de régler la situation de la France quant à sa sécurité et à ses rapports avec les autres. Il s'agit de modeler à nouveau la figure de l'Europe et, demain, celle de l'Asie, de manière qu'elles soient équilibrées, viables, équitables. Il s'agit de bâtir une organisation du monde telle que le droit et la justice soient assurés de régner.

Cela commande, non seulement le destin de notre pays et celui de chacun de nos enfants, mais encore l'avenir de tous les peuples

de l'univers, celui des milliers et des milliers d'hommes et de femmes qui peuplent et peupleront la terre. Nous avons assez durement vécu en tant que nation, pour mesurer que tout, à commencer par notre bonheur ou notre malheur, dépend directement de la façon dont s'établira cette solidarité humaine. Rien n'est donc plus important, aux jours où nous sommes, que les conditions dans lesquelles la paix va solidifier un monde que la guerre a mis à l'état de fusion. Rien ne l'emporte, vous pouvez m'en croire, sur le poids des responsabilités que portent en ce moment ceux qui ont la charge de parler et d'agir au nom de la France pour atteindre un but si grand et au milieu d'un univers qui n'est certes pas commode. Rien ne dépasse, pour la France, son droit et son devoir de prendre sa place et de jouer son rôle dans la mesure de ses moyens.

Je dis bien dans la mesure de ses moyens, car, par le temps qui court, chacun n'est entendu que suivant ce qu'il pèse. C'est pourquoi, dès l'instant où les armées cessent d'être la raison ultime des nations, c'est la capacité de vivre, de travailler, de produire qui devient aussitôt la condition la plus impérieuse de l'indépendance et de l'influence d'un pays. Pour pouvoir faire valoir comme il faut, et au bénéfice de tous, nos intérêts et notre idéal, le plus urgent et le plus nécessaire est pour nous maintenant de rentrer au plus tôt dans l'activité économique générale, non point comme un peuple qui attendrait tout des autres, mais comme des gens qui travaillent, tirent le possible de leur sol, de leur sous-sol, de leurs usines, de leurs ports, de leurs voies de communications, se montrent capables d'échanges et donnent le spectacle de l'ordre et de la bonne santé dans les domaines politique, social et moral. Nul n'ignore à travers le globe qu'il n'y a pas de rayonnement dans la confusion ni de progrès dans le tohu-bohu. C'est pourquoi, à partir d'à présent, ce ne sont plus seulement nos facilités d'existence, notre niveau de vie, mais bel et bien notre valeur et notre figure dans le monde qui dépendent de notre production. Hier, il n'y avait pas de devoir national qui l'emportât sur celui de combattre. Aujourd'hui, il n'y en a pas qui l'emporte sur celui de produire.

Je n'énumérerai pas, une fois de plus, les conditions qui freinent la reprise. Je n'entreprendrai pas non plus de démontrer que, dans cette pénurie qui ne peut cesser que peu à peu, il faut à tout prix s'abstenir de tout acte de facilité qui, sous le prétexte fallacieux de soulager le présent, compromettrait gravement l'avenir. Je me garderai, par exemple, d'expliquer, ce que tout le monde sait comme moi, savoir qu'en temps de disette, il est absolument nécessaire de maintenir à des niveaux déterminés et conjugués les prix, les salaires et les traitements, faute de quoi la course commence entre ces trois éléments, course au bout de laquelle il y a infailliblement l'inflation, la ruine de la monnaie, l'effondrement des finances de l'État et la misère pour presque tous. Assurément le blocage des prix, des traitements et des salaires ne peut combler aucune des catégories qui y sont soumises. Ni les producteurs industriels ou

agricoles ne se satisfont de voir leurs bénéfices réduits à peu de chose, si même ils ne subissent pas de pertes. Ni les ouvriers, employés, fonctionnaires ne s'accommodent volontiers de ne pouvoir se procurer au prix de leurs émoluments des denrées et des objets qui, en fait, n'existent pas en quantités suffisantes. Pour les pouvoirs publics, le jeu facile et coupable de la démagogie consisterait à accroître artificiellement les revenus fictifs des uns et des autres, ce qui, sur l'instant, leur donnerait l'illusion agréable de se trouver avantagés, mais qui les mènerait avec le pays tout droit à la culbute. Le devoir consiste, au contraire, à fixer dans leur ensemble les prix, les salaires et les traitements de la façon la plus équitable possible et à s'y tenir fermement. Le Gouvernement a pris en connaissance de cause ses décisions à cet égard. Il a fixé ce qui doit l'être. Il s'y tient et s'y tiendra.

Dans la situation où nous sommes, le ralentissement des efforts de la part des producteurs, ou bien des grèves lorsqu'elles se produisent, ne peuvent avoir d'autres conséquences que d'aggraver davantage, au détriment de tous, les déficiences de la production. Tout le monde paye, excepté peut-être ceux qui voudraient faire du mécontentement un moyen d'action politique. Mais je suis sûr que les ouvriers, les employés, les industriels, les agriculteurs ont compris, comme ceux qui les représentent, quel est l'enjeu et de quoi il retourne, et je tiens à leur déclarer que, tout en ne connaissant que trop bien leurs peines et leurs difficultés, j'ai, quant à moi, confiance dans leur raison, leur conscience et leur souci dominant de l'intérêt général.

Ceci dit, je tiens à ajouter que les pouvoirs publics, tout en s'opposant comme ils le doivent, au déséquilibre mortel, entendent s'appliquer à améliorer, autant que faire se pourra, les conditions dans lesquelles sont réparties les denrées et matières que fournit la production, et d'abord celles du ravitaillement. A cet égard, comme à d'autres, nous ne subissons pas seulement les effets d'une pénurie trop connue, mais aussi nous portons le poids des déplorables habitudes que le régime créé par l'occupation ennemie a répandues partout chez nous. Quoi qu'il en soit, c'est là le domaine où le Gouvernement tout entier, maintenant affranchi des devoirs primordiaux et absorbants que lui imposait la conduite de la guerre en Europe, va pouvoir consacrer une part essentielle de son activité et peser de tout son poids.

Les problèmes immédiats d'existence qui sont posés devant la nation ne la détournent pas de regarder l'avenir qui, pour elle, s'appelle la reconstruction. Mais il va de soi qu'en matière de régime économique, social et familial, pas plus qu'en matière de mœurs et d'institutions politiques et administratives, reconstruire la France ne signifie revenir à l'état de choses qui existait avant cette guerre. Dans ces domaines, le pays a passé comme un contrat avec lui-même et, quant à moi, dès les premiers jours où les circonstances m'ont amené, il y aura bientôt cinq ans, à exprimer ce qui

était conforme à ses sentiments et à ses intérêts dans le combat pour son salut aussi bien qu'à ses espérances futures, je ne crois pas avoir à aucun moment changé de but, de conviction ni de langage.

C'est la volonté du pays, comme celle du Gouvernement, de voir s'accomplir le plus tôt possible et d'une manière pratique et efficace certaines réformes profondes qui doivent adapter l'État et la société français au caractère de notre temps. Le pays, d'ailleurs, n'a jamais cru et ne croit pas qu'il soit bon d'accomplir ces changements dans l'improvisation et dans la bousculade. En tout cas, maintenant que les batailles sont gagnées et que le principal effort de conception et d'organisation peut se porter sur d'autres objets, je puis faire connaître que l'année 1945 ne sera pas achevée que trois séries de nouvelles et importantes réformes n'aient été réalisées. Il s'agit d'une réforme de la fonction publique qui mette notre administration mieux à même qu'elle ne l'est de faire face aux problèmes modernes. Il s'agit de dispositions qui placent organiquement entre les mains de l'État, sans spoliation assurément mais pour le service exclusif de la nation, deux leviers de commande essentiels, savoir : la production du charbon et de l'électricité, dont dépend en grande partie le développement économique du pays et de l'Empire, et la distribution du crédit, par quoi il deviendra possible d'orienter tout l'ensemble de l'activité nationale. Il s'agit enfin de mesures concernant le peuplement de la France tant par des garanties attribuées aux familles que par des règles rationnelles concernant l'immigration.

On raconte que les marins qui, aux côtés de Christophe Colomb, naviguaient longuement et durement vers l'Amérique inconnue, se laissaient troubler parfois par les épreuves du voyage. Alors, pour reprendre courage, ils évoquaient le monde nouveau où les portaient leurs navires. Et c'est au pire moment de leur angoisse et de leurs fatigues qu'ils aperçurent la terre à l'horizon. Nous, Français, dans l'extraordinaire aventure où nous fûmes précipités, nous avons maintenant dépassé les plus grands périls et les plus grandes douleurs. Le port s'offre à notre vue. Pour ne point échouer avant de l'avoir atteint, soyons unis, soyons patients, soyons laborieux.

Regardez ! Au delà des peines et des brumes du présent, un magnifique avenir s'ouvre, une fois de plus, devant la France. C'est à nous, ses enfants, qu'il appartient de le lui conquérir.

était conforme à ses sentiments et à ses intérêts dans le combat pour son salut aussi bien qu'à ses espérances futures, je ne crois pas avoir à aucun moment changé de but, de conviction ni de langage.

C'est la volonté du pays, comme celle du Gouvernement, de voir s'accomplir le plus tôt possible, d'une manière pratique et efficace, certaines réformes profondes qui doivent adapter l'État et la société français au caractère de notre temps. Le pays, d'ailleurs, n'a jamais cru et ne croit pas qu'il soit bon d'accomplir ces changements dans l'improvisation et dans la confusion. En tout cas, maintenant que les batailles sont gagnées et que le principal effort de conception et d'organisation peut se porter sur d'autres objets, je puis faire connaître que l'année 1945 ne sera pas achevée que trois séries de nouvelles et importantes réformes n'aient été réalisées. Il s'agit d'une réforme de la fonction publique qui mette notre administration mieux à même qu'elle ne l'est de faire face aux problèmes modernes. Il s'agit de dispositions qui placent organiquement entre les mains de l'État, sans spoliation assurément mais pour le service exclusif de la nation, deux leviers de commande essentiels, savoir : la production du charbon et de l'électricité, dont dépend en grande partie le développement économique du pays et de l'Empire, et la distribution du crédit, par quoi il deviendra possible d'orienter tout l'ensemble de l'activité nationale. Il s'agit enfin de mesures concernant le peuplement de la France, tant par des garanties attribuées aux familles que par des règles rationnelles concernant l'immigration.

On raconte que les marins qui, aux côtés de Christophe Colomb, naviguaient longuement et durement vers l'Amérique inconnue, se laissaient troubler parfois par les épreuves du voyage. Alors, pour reprendre courage, ils évoquaient le monde nouveau où les portaient leurs navires. Et c'est au plus fort de leur angoisse et de leurs fatigues qu'ils aperçurent la terre à l'horizon. Nous Français, dans l'extraordinaire aventure où nous fûmes précipités, nous avons inlassablement dépassé les plus grands périls et les plus grandes douleurs. Le port s'offre à notre vue, nous ne pouvons échouer avant de l'avoir atteint. Soyons unis, soyons patients, soyons laborieux.

Regardez ! Au delà des peines et des labeurs du présent, un magnifique avenir s'ouvre, une fois de plus, devant la France. C'est à nous, ses enfants, qu'il appartient de le lui conquérir.

L'ÉVOLUTION PROBABLE DE LA POPULATION EN FRANCE DE 1939 À 1945.

Depuis 1939 il est difficile de connaître avec exactitude la situation démographique de la France. L'absence de recensement précis, les différences notables entre les chiffres fournis par l'état civil et ceux des services des cartes d'alimentation, les mouvements importants de population (exode, déportés, prisonniers, travailleurs S.T.O., etc.) tout contribue à accroître les difficultés d'une étude de la population.

L'institut de conjoncture vient cependant de fournir des renseignements qui permettent de suivre très approximativement l'évolution de la population en France du début à la fin de la guerre 1939-1945. Les chiffres fournis, qui indiquent les pertes subies durant ces 5 années, rendent possible une évaluation de la population actuelle en France.

Population au 1er septembre 1939		41.200.000
Pertes définitives :		
Excédent des décès sur les naissances	550.000	
Décès militaires 1939-1940	100.000	
Décès militaires 1941-1945	50.000	
Civils tués par faits de guerre	100.000	
Fusillés et massacrés	40 000	
Morts en Allemagne	60.000	900.000
		40.300.000
Population début 1945 (compris les absents temporaires).		40.300.000
Pertes temporaires :		
Migrations	370.000	
Prisonniers non rentrés (de 1940, F. F. I. et F. F. L.)	910.000	
Déportés (S. T. O.)	750.000	
Déportés politiques	270.000	
Déportés Alsace-Lorraine et incorporés dans la Wehrmacht	260.000	2.560.000
Population présente au 1er janvier 1945		37.560.000

Mais il est à craindre que le chiffre des pertes de 900.000 au 1er janvier 1945, ne soit inférieur à la réalité. Le nombre des morts en Allemagne sera vraisemblablement supérieur au chiffre indiqué de 60.000. Il est encore de nombreux déportés dont on est sans nouvelles. D'autre part, les dernières pertes militaires ne sont pas encore connues.

Enfin, au premier trimestre 1945 il faut s'attendre en France à un excédent de décès d'environ 50.000. La réduction de la population dépasserait donc largement un million. Dans ces conditions, on peut évaluer la population actuelle de la France, en y comprenant les absents temporaires, à 40 millions environ au lieu de 41.300.000 en 1939.

La France avant la guerre avait une densité de peuplement de 75 habitants par kilomètre carré. Avec la perte de plus d'un million d'individus la densité tombe à 72 habitants par kilomètre carré.

L'EFFORT MILITAIRE DE L'AFRIQUE DU NORD.

La France, coupée d'avec l'extérieur jusqu'à sa libération, a longtemps ignoré l'effort de guerre de son Empire et le rôle joué dans les opérations par l'armée formée en Afrique du Nord depuis novembre 1942.

Aujourd'hui, cependant elle commence à mieux connaître les faits et certains même, exagérant encore le rôle de cette armée, auraient tendance à dire que la France a été délivrée par son Empire. Ceci non plus n'est pas exact. La France a d'abord été délivrée par l'effort de guerre énorme des alliés, et on ne saurait trop rendre hommage à la mise sur pied, l'organisation et l'emploi des puissantes armées alliées qui, avant toute chose, ont rendu possible le débarquement et la libération de la Patrie. C'est d'ailleurs aussi cet effort général des alliés qui nous a permis d'armer et d'équiper en Afrique du Nord une Armée Française digne de ses traditions et de ses gloires passées.

C'est donc tout un ensemble de forces conjuguées, et dans lesquelles rentrent aussi les efforts de la Résistance, qui ont amené la rapide libération du territoire métropolitain. Cette étude se propose d'expliquer l'effort de guerre de l'Afrique du Nord, et les précisions suivantes montreront d'ailleurs amplement que les trois pays qui la composent ont fait tout ce qu'ils ont pu; en fait, ces deux années les laissent appauvris, exsangues; et ils ont besoin maintenant d'une aide importante de la métropole pour se remonter.

PRÉCISIONS PRÉLIMINAIRES.

---

a. Le problème de l'encadrement et des spécialistes dans une armée moderne.

Dès la fin de 1942 et la conférence d'ANFA (Casablanca), lorsqu'il fut acquis que nos alliés américains étaient prêts à nous rééquiper et à nous réarmer d'une façon moderne, pour nous permettre d'entrer à leurs côtés dans la future bataille pour l'Europe, la première difficulté qui devait surgir pour nous allait être un problème de cadres et de spécialistes.

L'Empire Français d'Afrique en effet, n'est pas dans son ensemble un empire de peuplement, et seule l'Afrique du Nord, de climat plus tempéré et méditerranéen, a pu attirer et fixer un nombre relativement important d'Européens : 1.260.000 dont 933.000 pour la seule Algérie. Sur ce peuplement européen, il y a 284.000 étrangers, qui échappent en partie aux charges militaires.

Or, une armée moderne a besoin d'un encadrement très dense, de spécialistes et de techniciens nombreux et variés, d'arrières fortement équipés : toutes choses que l'Empire, d'une manière générale, et même l'Afrique du Nord, ne pouvaient fournir qu'en nombre limité; en effet, la population indigène

n'offre encore que peu de ressources à ce point de vue. Force était donc de faire appel surtout au peuplement européens, pour trouver les ressources en cadres, spécialistes et techniciens qui étaient nécessaires.

Le problème des cadres a, dès le début, limité le nombre de grandes unités qui pouvaient être mises sur pied. Le commandement a été normalement engagé à demander un effort exceptionnel au peuplement français de l'Afrique du Nord, afin de pouvoir cependant mettre en ligne le maximum possible de divisions, d'éléments de commandement et de réserves générales.

b. Régime du recrutement en Afrique du Nord.

En Afrique du Nord, les Français sont soumis aux mêmes lois militaires que dans la métropole, c'est-à-dire deux ans dans l'active, deux ans dans la disponnibilité et 15 ans dans la première réserve. Ils sont ensuite versés dix ans dans la deuxième réserve, avant d'être définitivement exonérés de toute charge militaire.

Pour les Musulmans, le régime est différent suivant les pays. Au Maroc, il n'est fait appel qu'au volontariat, en Algérie et en Tunisie, des appelés par tirage au sort complètent les effectifs que le volontariat ne suffit pas à remplir. L'effort demandé a été important, puisque les engagés et rengagés n'ont fourni en Algérie que 20 p. 100 et en Tunisie 29 p. 100 des effectifs nécessaires.

L'EFFORT DE GUERRE.

a. Population française.

Dans toute l'Afrique du Nord, il a été mobilisé jusqu'à vingt quatre classes chez les Français, sans compter des rappels individuels qui ont porté sur des classes anciennes de la deuxième réserve (classes de 19 à 24).

C'est ainsi que 16,4 p. 100 de la population française totale de l'Afrique du Nord a été appelée sous les drapeaux, alors que, d'une façon générale, on estime qu'un pays en guerre peut fournir environ 10 p. 100 de sa population sous les drapeaux, tout en continuant à assurer sa vie économique. C'est le Maroc, avec 25 p. 100 de sa population française totale, qui a fourni le plus gros effort *relatif* des troix pays, en raison de l'importance des éléments jeunes, l'Algérie, plus peuplée, fournissant d'ailleurs les plus gros effectifs.

Notons ici la part importante qu'ont prise, dans la mise sur pied de notre armée, les évadés de France par l'Espagne, qui, souvent après un séjour pénible dans les prisons et les camps espagnols, sont venus donner un appoint de valeur et précieux.

b. Les affectés spéciaux.

L'Afrique du Nord n'est arrivée à ce résultat qu'en appelant, comme nous venons de le voir, un grand nombre de classes, mais aussi en se montrant très sévère dans les mises en affectation spéciale. Jusqu'à la classe 35 inclusivement,

la mise en affectation spéciale était réellement exceptionnelle, et ce n'est qu'à partir de la classe 34 et dans les classes de la 2e réserve (24 à 19) que les affectés spéciaux ont été plus nombreux.

Par ailleurs, si on examine cette question sous un autre angle, le tableau suivant donne les affectés spéciaux par catégories :

PROFESSIONS.	ALGÉRIE.		TUNISIE.		MAROC.		TOTAL.	
		%		%		%		%
Agriculture	2.600	14	380	8,4	320	5,8	3.300	11,5
Commerce et industrie	4.000	21	230	5	770	14	5.000	17,5
Entreprises travaillant pour la Défense nationale	3.000	16	800	17,6	670	13	4.470	15,7
Administrations civiles	8.970	49	3.120	69	3.740	68,2	15.830	55
	18.570	100	4.530	100	5.500	100	28.600	100

Ainsi, dans des pays où l'agriculture et la colonisation forment les éléments principaux de notre richesse et de notre peuplement, sur un total de 28.600 affectés spéciaux, il n'y en a que 3.300 pour l'agriculture, soit 11,5 p. 100 seulement, c'est dire l'effort considérable demandé à nos colons Nord-Africains et à leurs familles, qui ont, ainsi fourni à l'effort de guerre une contribution exceptionnelle, chèrement payée sur les champs de bataille, à laquelle il convient de rendre un juste hommage.

c. Population indigène.

Dans le corps expéditionnaire français mis sur pied en Afrique du Nord, la part fournie par l'élément musulman est numériquement très fort, et atteint 48 p. 100 du total des effectifs, le reste étant formé, comme nous l'avons vu, de Français et aussi de coloniaux des divers pays de notre Empire africain.

On voit donc l'importance numérique des musulmans dans notre armée. On ne dira jamais assez, non plus, l'importance *qualitative* de ce recrutement, qui a montré, du premier jour à la fin des hostilités, ses qualités de courage et de discipline que le Maréchal Bugeaud leur reconnaissait déjà il y a un siècle, à la naissance des troupes indigènes. Bien entendu étant donné la masse que représente ce peuplement en Afrique du Nord, son effort relatif n'a pas été aussi considérable que celui de la population française : alors que celle-ci a envoyé, nous l'avons vu, jusqu'à 16,4 p. 100 de ses membres sous les drapeaux, l'effort de la population musulmane n'a porté que sur 1,58 p. 100 (233.000 hommes sous les drapeaux sur une population totale de 14.729.000 musulmans).

LES RÉSULTATS.

Dès l'armistice de juin 1940, des bureaux secrets de l'État-Major Français en Afrique du Nord avaient mis à l'étude la mobilisation des effectifs que nous pourrions mettre en ligne en cas de besoins.

C'est grâce à cette préparation que, malgré la dissolution des bureaux de recrutement, une mobilisation partielle put se faire dès le mois de novembre 1942, et que l'armée de l'armistice conservée en Afrique du Nord put être rapidement augmentée et organisée.

En fait, ce sont, les éléments repliés de Tunisie et le XIXe Corps d'Armée d'Algérie, grossis ensuite des troupes du Maroc qui ont permis de tenir le front extrêmement long, qui s'étendait de Medjez-el-Bab à Gafsa et Tozeur, en attendant l'arrivée d'importants renforts américains. Ce sont ces mêmes troupes ensuite qui, sous les ordres du Général Juin et du Général Kœltz, commandant le XIXe Corps participèrent à l'offensive générale alliée et à la marche sur Tunis. Toute cette campagne, qui a duré six mois, s'est effectuée dans des conditions climatiques souvent très pénibles et avec l'équipement usé et l'armement en partie démodé et toujours insuffisant que nous avaient laissé les commissions d'armistice.

Après la campagne de Tunisie, un certain nombre de divisions françaises se sont formées en Afrique du Nord sur le type américain. Elles ont commencé à débarquer en Italie à partir du mois de novembre 1943 pour former, sous les ordres du Général Juin, le *Corps Expéditionnaire Français*. Ce corps a tenu un secteur difficile et important de haute montagne; il a eu un rôle déterminant dans l'offensive du 16 mai 1944 sur le Garigliano, en obtenant la pervée du front allemand qui a permis aux armées alliées la prise de Rome et l'avance rapide qui a suivi jusqu'au delà de Sienne.

Après la campagne d'Italie, *la 1re Armée Française,* eut un rôle glorieux au cours du débarquement dans le Midi, puis en Alsace et enfin en Allemagne où elle a terminé la guerre sur les bords du Danube. Mais cette dernière phase est plus connue des Français, de même que l'épopée de la 2e Division blindée.



C'est par une fusion harmonieuse de ses éléments d'origines diverses, premiers combattants et vieux chevronnés de la France libre, évadés de France par l'Espagne, Africains du Nord, Français et Musulmans, F.F.I. et nouveaux mobilisés que l'Armée Française est arrivée à former un des instruments essentiels de la victoire.

L'EFFORT MILITAIRE DES COLONIES.

Pendant la première guerre mondiale, les colonies avaient fourni à la métropole 275.000 combattants créoles ou indigènes et 55.000 travailleurs.

Noirs d'Afrique, Indochinois, Malgaches, Somalis et Océaniens même avaient sans restriction apporté au secours de la Patrie commune l'appoint précieux de leur contingents et brillamment figuré sur les champs de bataille de France et du Proche-Orient.

La guerre finie, d'importants contingents coloniaux demeurèrent dans la métropole, en Rhénanie et en Afrique du Nord.

Les contingents de l'Empire devaient évidemment constituer pour la guerre future un appoint de plus en plus précieux.

Leur emploi, comme soldats et comme travailleurs, entrait donc en ligne de compte dans la préparation de la défense nationale.

I. LA PRÉPARATION DE LA GUERRE.

Au début de 1938, nos forces indigènes coloniales comprenaient un total approximatif de 75.000 hommes, répartis entre la métropole et l'Afrique du Nord d'une part, soit :

29.000 Sénégalais;
1.500 Indochinois;
2.700 Malgaches;

et les territoires coloniaux d'autre part :

Afrique occidentale française: 18.000 hommes;
Afrique équatoriale française: 3.800 hommes;
Madagascar: 4.500 hommes;
Indochine : 18.000 hommes;
Côte des Somalis: 1.000 (Sénégalais et Somalis) ;

en outre, 1.500 Indochinois dans nos concessions en Chine.

A la suite du pacte antikommintern et de la menace d'une guerre prochaine, il apparut nécessaire de mettre nos possessions d'outre-mer en état de défense et d'en tirer sans retard des contingents supplémentaires.

Dès le milieu de 1938, 20.000 hommes étaient levés en Afrique occidentale, et mis à la disposition du Ministre de la Guerre. 7.000 d'entre eux venaient étoffer les unités existantes en France et en Afrique du Nord.

En Afrique équatoriale, 3.000 hommes étaient levés et conservés sur place, tandis que 1.500 autres étaient recrutés à Madagascar, 800 d'entre eux étant dirigés sur la métropole.

En Indochine enfin, le Gouverneur général donnait l'ordre de lever 20.000

hommes de plus, dont la moitié constituaient de nouvelles unités, en particulier des pionniers utilisés à la construction de routes stratégiques et installations militaires.

En quelques semaines, 42.500 hommes avaient ainsi été recrutés, prélevés sur la deuxième partie du contingent normal, sans rencontrer d'autre difficultés que celles qui concernaient l'encadrement nécessaire.

Il était prévu que ces dépenses supplémentaires seraient financées par les colonies elles-mêmes, au moyen d'emprunts souscrits par elles et dont les arrérages devaient figurer à leur budget.

En Indochine, un emprunt de 33 millions de piastres (350 millions de francs) fut couvert en quelques jours et atteignit 44 millions à la clôture de l'émission : nos populations indochinoises donnèrent là une magnifique preuve de loyalisme et de confiance.

Ce premier effort augmentait de moitié les effectifs de nos troupes indigènes coloniales. Non seulement il permettait d'améliorer les conditions de défense des territoires d'origine, mais il apportait un appoint appréciable aux effectifs de la métropole.

Dès 1938, on procéda au renforcement des points sensibles, notamment sur les frontières d'Indochine et les confins libyens de l'Afrique équatoriale française.

Quand, après les manifestations de la Chambre italienne, un coup de force contre Djibouti apparut possible, la métropole put y envoyer, en un temps très court, trois bataillons sénégalais, puis un bataillon malgache et une batterie d'artillerie dont la présence suffit, même en juin 1940, à décourager toute agression.

Le recrutement se poursuivit en 1939 et permit d'avoir sur pied à la mobilisation les effectifs indigènes suivants :

Métropole, Afrique française du Nord et Levant : 42.000;
Afrique occidentale française : 30.000;
Afrique équatoriale française : 8.000;
Madagascar : 13.000;
Côte des Somalis : 4.500 (surtout Sénégalais);
Indochine : 35.000;

auxquels s'ajoutaient les effectifs européens ou originaires recrutés localement, notamment aux Antilles, dans le Pacifique et en Afrique occidentale française.



Ces contingents coloniaux : presque uniquement des Sénégalais groupés en unités mixtes avec des régiments blancs, prirent une part active à la campagne de France de 1939-1940.

Dès août-septembre 1939, les 4e et 6e D. I. C. sont engagées dans la région de la Warndt et s'y comportent remarquablement.

Du 15 mai au 11 juin 1940, les 1re et 6e D. I. C. M. S. (divisions mixtes d'infanterie coloniale sénégalaises) arrêtent l'ennemi sur l'Aisne et en Argonne avant de manœuvrer en retraite sur les Vosges où elles subiront le sort des troupes de la ligne Maginot.

En même temps, les 4e, 5e et 7e D. I. C. M. S. participent à la défense sur la Somme. Elles sont en grande partie anéanties lors de l'offensive allemande du 5 juin.

Les 2e et 8e D. L. I. C. (divisions légères d'infanterie coloniale), ramenées alors du front des Alpes, participent aux mêmes combats sur la Somme et à la retraite.

D'autres éléments se distinguent enfin dans la région de Lyon et de l'Isère (25e R.T.S.), en Normandie et dans la région de la Loire (27e et 28e R.I.C.M.S.). Leurs citations, leurs pertes, témoignent que ces formations surent se montrer dignes des traditions de l'armée coloniale.

Pendant la même période, nos colonies ne subiront aucune attaque, si l'on excepte quelques escarmouches des postes frontières le long du territoire de la Côte des Somalis.

II. L'EFFORT POUR LA LIBÉRATION.

Pratiquement seules les unités stationnées dans la Métropole furent engagées au début de la guerre. Le tour allait venir, pour les forces stationnées aux Colonies. Demeurées intactes, elles préparèrent et exécutèrnt avec les contingents de l'A.F.N., puis les forces de l'intérieur, et aux côtés des Alliés, la seconde partie du combat: la libération de la France et la défaite de nos ennemis.

L'Indochine mise momentanément hors de cause par le coup de force japonais, de grandes parties de l'Empire demeuraient disponibles : elles allaient, territoire par territoire de 1940 à 1943, reprendre leur place dans l'effort de guerre.

Le 18 juin 1940, le Général de GAULLE avait fait appel à l'Empire pour continuer la lutte.

Après l'adhésion des Nouvelles-Hébrides (22 juillet), c'est d'Afrique qu'allait venir le premier appoint important, par le ralliement du Tchad (26 août 1940), suivi le 27 par celui du Cameroun et le 28 par celui de l'A. E. F. tout entière.

Le 30 août, Tahiti, le 2 septembre l'Inde Française, et le 20 septembre la Nouvelle-Calédonie se rallient à leur tour.

C'est ce groupe, et particulièrement l'A.E.F. qui supportera le premier effort.

En juin 1940, celle-ci n'avait, en plus de son effectif normal — (un régiment [R.T.S. du Tchad], 4 bataillons, quelques éléments d'artillerie et des services) — que quelques détachements de relève immobilisés par l'armistice.

Avec ses faibles ressources, elle parvint à mettre sur pied, dès l'hiver 1940-41, trois bataillons de marche, prêts à quitter la Colonie pendant que trois autres étaient déjà à l'instruction. Les rares ateliers de la Colonie durent au début participer eux-mêmes à la confection de leur équipement.

A la fin de 1944, quinze bataillons de marche avaient été mis sur pied, et pour la plupart engagés dans le combat.

Plus de 15.000 tirailleurs furent recrutés, tandis que des milliers d'autres indigènes furent employés aux grands travaux d'intérêt militaire : routes, aérodromes et constructions.

Toutes les populations du groupe y participèrent, y compris celles du Cameroun, où l'on accepta avec enthousiasme d'entrer dans les formations nouvelles pour continuer la lutte contre l'Allemagne dont le souvenir détesté est encore présent dans les mémoires.

En même temps, la Nouvelle-Calédonie et Tahiti mirent sur pied le Bataillon du Pacifique, qui fut à Bir-Hakem.

Le contingent de l'Inde, nécessairement modeste, fournit enfin un appoint dans le Proche-Orient.



Certaines de ces forces entrent en jeu dès la fin de 1940.

D'abord l'A.E.F..

Sans attendre la mise sur pied des nouvelles formations, l'action est entreprise en décembre contre les postes de la Libye italienne : raids sur le Fezzan où le Lieutenant-Colonel COLONNA D'ORNANO trouve le 11 janvier, devant Mourzouk, une fin glorieuse ; puis prise de Koufra (1er mars 1941).

L'hiver 1941-42, est marqué, de janvier à mars, par de nouvelles incursions des forces d'A.E.F. au Fezzan.

En même temps, les forces du Général KŒNIG participent en Libye à la seconde offensive britannique qu'à partir du 21 janvier la contre-attaque allemande rejette peu à peu sur l'Égypte. C'est alors que, du 27 mai au 11 juin 1942, tirailleurs de l'Oubangui et Bataillon du Pacifique, artilleurs coloniaux et Légionnaires, par leur résistance à Bir-Hakem, permettent aux Anglais de rétablir une ligne de défense devant Alexandrie et le Nil.

La fin de 1942, voit, avec le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, le ralliement de l'A.O.F. et de Djibouti au camp des forces combattantes. Les Antilles attendront encore jusqu'au 14 juillet 1943. Il ne manquera plus que l'Indochine.

L'A.O.F., les Antilles et la Côte des Somalis, vont à leur tour préparer les contingents qui interviendront dans les opérations futures.

Toutefois, jusqu'à la fin de 1943 en attendant l'achèvement de leurs préparatifs, c'est encore à ceux des premières Colonies ralliées que revient la charge de continuer, pour la mener à bien, la lutte pour la libération de l'Afrique.

Tandis que la Ire Division Française Libre prend part à l'offensive MONTGOMERY du 23 octobre, les forces du Tchad se mettent le 16 décembre 1942 en marche vers le nord.

Le 26 janvier 1943, trois jours après l'arrivée des Anglais, la Colonne du Tchad atteint Tripoli, ayant nettoyé Fezzan et Tripolitaine et capturé plus de 1.200 prisonniers et 40 canons.

De février à mai, Ire D.F.L. et Colonne LECLERC participent, enfin, à la conquête de la Tunisie.



La phase nouvelle dans laquelle la guerre allait entrer, l'aide matérielle plus efficace qu'allaient nous apporter nos alliés, imposaient alors une refonte de notre armée coloniale.

Les unités indigènes et une partie des cadres de la Colonne du Tchad formeront une nouvelle brigade de la Ire D.F.L., que compléteront encore les cadres venus de Djibouti.

L'A.O.F. fournit, en plus des régiments destinés à l'Afrique du Nord, deux

divisions sénégalaises, la 9e et la 10e D.I.C. ; la seconde, faute de matériel, devra malheureusement être bientôt dissoute.

Ainsi sont constituées les deux divisions coloniales auxquelles reviendra l'honneur de poursuivre la guerre en Europe.

Débarquée en Italie en avril 1944, la Ire D.F.L. attaque le 11 mai sur la ligne Gustav et reste jusqu'à la mi-juin à la pointe du combat.

Le 16 juin, la 9e D.I.C., concentrée en Corse, prend à la conquête de l'île d'Elbe la part la plus importante et aussi la plus meurtrière.

Ces deux divisions débarquèrent enfin, le 15 août 1944 sur la côte de Provence. Après avoir pris Toulon et parcouru la vallée du Rhône, elles devront, devant les Vosges, en raison du froid, remplacer leurs tirailleurs par des éléments blancs, avant de libérer l'Alsace, puis achever la campagne d'Europe en Allemagne et dans les vallées italiennes des Alpes.

Tard venus, enfin, les contingents des Antilles et des Somalis, forts chacun d'un bataillon, ont encore pu participer aux dernières opérations de France.

Dans la région de Royan, le Bataillon des Antilles, dont le commandant fut tué au cours du combat, se distingua aux côtés du Bataillon de Marche Sénégalais ; tandis que le régiment Tchad-Somalis était engagé dans la pointe de Grave.

En Indochine, enfin, nos troupes franco-indochinoises ne cessent de mener, depuis le 9 mars, dans des combats glorieux une lutte inégale contre le Japon.

Bientôt réoganisées et renforcées, nos forces coloniales pourront prendre part aux côtés des alliés à la libération de cette dernière partie de l'Empire.



Le tableau qui suit résume l'essentiel de la contribution de nos Colonies depuis 1938 :

	EUROPÉENS.	ORIGINAIRES.	INDIGÈNES.	OBSERVATIONS.
A. O. F.	2.730	3.530	140.000	
A. E. F. Cameroun.	760	185	22.844	
Madagascar	600	2.770	25.615	
Réunion	27	4.583	//	
Djibouti	126	//	2.147	
Martinique	3	4.000	//	
Guadeloupe	7	2.000	//	
Guyane	12	810	//	
Nlle-Calédonie	//	2.445	//	
Tahiti	3	933	//	
Saint-Pierre et Miquelon	7	550	//	
Indes	//	12	1.186	
Indochine	?	?	75.962	Dont 15.000 travailleurs pour la métropole.
TOTAL	4.275	21.818	267.754	

Le loyalisme des populations indigènes, la fidélité dont elles avaient fait preuve dans le passé, ne se sont pas un instant démentis pendant les années d'épreuve.

Avec des moyens rudimentaires, une armée capable de représenter dignement la France sur les champs de bataille d'Afrique et d'Europe a été constituée.

Sur le plan stratégique, l'Empire a fourni, à nos alliés et à nous-mêmes, des bases, des aérodromes et des voies de communications, apports très précieux à la cause commune.

La valeur de la France d'Outre-Mer est à l'échelle des convoitises qu'elle inspire. Telles devraient être aussi, dans l'avenir, sa défense, sa mise en valeur, ses institutions politiques et sociales.

ASPECTS ÉCONOMIQUES DE L'EFFORT DE GUERRE DES COLONIES FRANÇAISES.

I. ÉCONOMIE DE GUERRE DANS LES COLONIES FRANÇAISES.

Au cours de la première guerre mondiale, les Colonies françaises ont apporté un puissant concours à la Métropole. Leurs hommes, combattants ou travailleurs, leur importante contribution aux œuvres de guerre, leurs matières premières et leurs produits alimentaires ont largement aidé à alimenter l'effort de guerre de la France.

Avant la deuxième guerre mondiale, et sous l'influence, d'une part, des conceptions traditionnelles concernant les rapports entre la Métropole et les Colonis et, d'autre part, du souvenir des services rendus de 1914 à 1918, l'Empire français vivait sous un régime très protecteur.

Les colonies étaient complémentaires de la Métropole et lui fournissaient des produits de leur sol. En retour, la Métropole leur envoyait des produits finis.

Les bouleversements économiques de 1929 et des années suivantes conduisirent la Métropole à resserrer davantage ses liens avec ses colonies et à enfermer celles-ci dans des barrières douanières très protectrices. Par le jeu des tarifs et des contingents, le commerce de certains territoires fut ainsi soustrait artificiellement à des échanges auxquels les prédisposait leur situation géographique. Quand la guerre éclata, aucun assouplissement important ne fut apporté au système protectionniste et, en juin 1940, la vie économique des Colonies françaises demeurait étroitement liée à celle de la Métropole.

Les territoires ralliés les premiers au Général de GAULLE se trouvèrent dans une situation extrêmement difficile et durent s'adapter à une économie entièrement nouvelle. Il leur fallut diriger toute leur activité vers les pays alliés.

Opération délicate qui fut réalisée, en pleine guerre, par une autorité centrale improvisée et avec des moyens de fortune. Mais la foi qui animait les Français libres et l'aide apportée dès le début par la Grande-Bretagne eurent raison de tous les obstacles.

Les prix à l'exportation durent être ramenés à un niveau voisin des cours mondiaux. La difficulté d'abaisser les prix de revient rendit cette adaptation assez lente. Elle est actuellement partout réalisée pour les principaux produits.

Il fallut, aussi, remplacer les importations en provenance de la métropole par d'autres en provenance des Nations Unies. Or, en raison de la hausse des tarifs de frêt et d'assurance et des difficultés de l'industrie, l'augmentation des prix des produits fabriqués importés, entre 1939 et 1944, dépasse 100 p. 100 et parfois 300 p. 100. Le travail d'adaptation des prix de revient nécessaire pour rendre commercialement possible des exportations dont la hausse variait de 10 p. 100 à 100 p. 100 était donc particulièrement délicate.

Il fallut organiser des contacts entre les acheteurs coloniaux français et leurs vendeurs anglais et américains; les maisons françaises achetaient peu à l'Angleterre et beaucoup moins encore aux États-Unis; la plupart d'entre elles n'y avaient pas de représentants. Le Comité national français de Londres organisa des missions d'achat à Londres, à Washington et à Calcutta. Nos colonies furent de la sorte assez bien ravitaillées et parvinrent même, dans certains cas, à développer leurs exportations.

La tâche du Comité français à Londres, puis à Alger, fut extrêmement ardue. Le Commissaire aux Colonies le rappelait le 14 janvier 1944, « diriger l'effort de guerre... c'est non seulement produire mais encore arbitrer la répartition des fournitures entre les divers concurrents : armées françaises, services alliés, ravitaillement français et office français d'approvisionnement. Ces diverses parties prenantes peuvent toutes invoquer des arguments péremptoires... conduire l'effort de guerre . . . c'est, jour après jour, par un contact continuels avec nos Alliés, à Alger, à Washington, à Londres, à Dakar, à Brazzaville, à Tananarive, négocier la livraison des produits et leur répartition entre les territoires de l'Afrique du Nord et du reste de l'Empire et faire face aux besoins des armées alliées...».

Les colonies devaient, dans la mesure du possible, se suffire à elles-mêmes au point de vue alimentaire. Les divers produits coloniaux furent classés suivant leur importance « stratégique ». Les Alliés se réservaient le monopole d'achat de ceux figurant sur une première liste tandis que les autres étaient abandonnés au commerce privé qui devait en assurer le placement à condition d'obtenir une licence d'exportation. La plus grave question demeurait celle du transport.

Les difficultés du transport maritime génèrent en effet beaucoup la production et le commerce extérieur de nos colonies. Elles obligeaient à ne transporter que des produits peu encombrants et d'une grande valeur spécifique; d'où stockage d'un certain nombre de produits, et développement de la production de certains autres. C'est ainsi que les bois de l'Afrique équatoriale française et les bananes du Cameroun se trouvèrent pratiquement sans débouchés; l'exportation des premiers diminua des 9/10es et le transport des secondes fut arrêté faute de navires bananiers. Dans ces cas extrêmes, le Gouvernement dût prendre, en faveur des exploitants, des mesures de soutien exceptionnelles qui ont prmis de passer une période difficile sans que le potentiel de production fût atteint.

Des productions importantes pour l'effort de guerre étaient, au contraire, vigoureusement accrues. Celle des diamants industriels a atteint 60.000 carats en Afrique équatoriale française, celle du caoutchouc a plus que triplé, celle du coton a plus que doublé.

Ces efforts vers les denrées riches a permis à la balance commerciale de nos colonies de demeurer stable malgré la disparition des exportations de matières pondéreuses.

L'insuffisance des importations contrariait les exportations. La raréfaction des cotonnades et autres articles de consommation diminuait le rendement des travailleurs autochtones qui, n'ayant plus d'emploi à leurs disponibilités, étaient tentés de mesurer leur effort. L'usure extrême des moyens de transport par route et chemin de fer entravait la circulation et l'évacuation des produits; un certain trafic ne pouvait être maintenu qu'au prix d'un soin constant et

d'une ingéniosité extrême. Le conditionnement des produits exportés était parfois compromis; c'est ainsi qu'à Madagascar les livraisons furent sur le point de s'arrêter, faute d'emballage et de clous pour confectionner les caisses. Le manque de cadres européens, dans l'administration et dans les entreprises privées, a constitué un handicap sérieux. Les Européens mobilisés n'étaient pas remplacés et ceux qui restaient devaient accomplir une très lourde tâche malgré la fatigue d'un très long séjour et les inquiétudes d'une séparation familiale.

Pour tous ces motifs, dans les colonies françaises, comme dans toutes les autres, importations et exportations ont, faute de frêt, diminué en tonnage. Mais l'amplitude de l'effort de guerre n'en apparaît pas moins si l'on compare les statistiques de deux années de guerre par exemple 1943 et 1944.

Il est, d'ailleurs, très important de noter que, d'une façon générale, les colonies qui, ralliées les premières, purent rester en relations commerciales avec les Alliés se sont trouvées dans la situation économique beaucoup plus favorable que les autres maintenues par Vichy dans un isolement relatif.

II. EFFORT DE L'ENSEMBLE DES COLONIES.

Partout et dans tous les domaines, nos colonies ont produit davantage :

Exportation de caoutchouc.

En tonnes métriques.

(*Bulletin de statistiques coloniales du Ministère des Colonies.*)

COLONIE.	1938.	1943.	1944.
A. E. F.	1.037	3.248	3.241
Cameroun	1.776	3.035	3.157
A. O. F.	659	1.897	3.513
Madagascar	3	//	610
TOTAL	3.475	8.180	10.521

La plus grande partie de la production provient de la cueillette ou de la trituration des herbes à caoutchouc; or, les peuplements sont souvent loin des villages, dans des régions excentriques et insalubres. Il a fallu tout l'effort de persuasion des administrateurs et toute la compréhension et la bonne volonté de nos chefs indigènes et des indigènes eux-mêmes pour aboutir aux résultats remarquables aujourd'hui enregistrés. Les prévisions pour la campagne 1944-1945 sont : 5.000 tonnes en A.E.F., 4.000 tonnes en A.O.F., 3.600 tonnes au Cameroun.

Coton.

La production est passée en A.E.F., d'une campagne à l'autre, de 9.551 tonnes en 1943 à 19.000 tonnes en 1943-1944. Le Tchad est devenu une terre à coton.

Le 22 janvier 1945, le Gouverneur du Tchad annonçait que la récolte de coton-graines « de 19.000 tonnes pour la campagne 1943-1944 dépassera cette année 30.000 tonnes et atteindra vraisemblablement 45.000 tonnes l'an prochain. Le Tchad est susceptible de fournir 125.000 à 150.000 tonnes de coton-graines dans quelques années, le septième des besoins de la filature française, si l'on continue les efforts entrepris pour éduquer l'indigène et si l'on poursuit la sélection cotonnière... ».

Corps gras.

L'A.O.F. a exporté en 1944, 11.975 tonnes d'arachides et 27.842 tonnes d'huile d'arachide; en 1943, 8.107 tonnes d'huile de palme, en 1944, 11.803 tonnes du même produit. Les Établissements français de l'Océanie exportent environ 20.000 tonnes de coprah par an et la Nouvelle-Calédonie et les Wallis en exportent autant.

Phosphates.

Les Établissements français du Pacifique ont exporté en 1944, 203.301 tonnes de phosphates de Makatea, contre 112.950 en 1938, pour compenser la perte de l'île de Nauru et accroître les rendements vivriers de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Nickel et chrome.

En 1943, la Nouvelle-Calédonie a exporté 7.080 tonnes de mattes à 77 p. 100 de nickel et 43.009 tonnes de minerai de chrome.

Enfin la production de l'*or* a donné des résultats intéressants, particulièrement en A.E.F. et au Cameroun.



On ne saurait passer sous silence les réalisations obtenues en ce qui concerne l'industrialisation de nos territoires d'outre-mer au cours de ces dernières années. Des usines de traitement du Karité ont été créées en Haute-Volta; des huileries se sont construites au Sénégal et peuvent traiter 125.000 tonnes d'arachides produisant 50.000 tonnes d'huile. Des manufactures de tabac ont été installées à Dakar, une fabrique d'allumettes produit déjà à Brazzaville; à Thiès les ateliers de réparations du chemin de fer Dakar-Niger ont annexé une fonderie. A Madagascar, les usines de conserves ont retrouvé leur activité. Les installations du port de Dakar s'étendent et mettront à la disposition des navires un outillage varié et perfectionné. A Fort-Lamy, un grand atelier de réparations et de montage de moteurs est équipé de la façon la plus moderne.



Il fallait également prévoir la reprise des relations avec la France et constituer des stocks destinés à lui venir en aide rapidement. Les difficultés d'exportations ont permis la constitution de stocks importants. Les impossibilités de transfert ont obligé à prendre des mesures de conservation particulièrement difficiles par suite du climat et de l'absence d'entrepôt. En fait, le ravitaillement de la Métropole et celui des colonies, dépendaient d'un accord général entre les Alliés et d'un plan de transport concentré. Lors de la libération de la Métropole les territoires coloniaux tenaient à sa disposition des stocks de denrées importants :

17.000 tonnes d'huile d'arachide,
120.000 tonnes de café,
170.000 tonnes de sucre,
20.000 tonnes de riz,
20.000 tonnes de coton.



Les colonies ont, enfin, contribué à l'entretien du Comité national français de Londres, puis du Comité français de la Libération d'Alger et permis ainsi à l'autorité centrale de subsister et d'agir.

Subventionnées avant la guerre, elles ont consenti un effort fiscal soutenu, sévère, institué de lourdes taxes sur les bénéfices extraordinaires de guerre et apporté, ainsi, 225 millions de francs au budget du Comité français de la Libération nationale.

Toutes ont participé largement aux diverses souscriptions d'entr'aide nationale; l'A.O.F. a versé 130 millions pour l'aide à la Résistance et l'ensemble des colonies, 230 millions.

Ajoutons les centaines de milliers de colis destinés aux enfants de France et aux prisonniers, les vêtements, les vivres adressés dans la Métropole ou dans les camps par l'intermédiaire de la Croix-Rouge.

II. L'EFFORT DE GUERRE EN A.E.F. ET A MADAGASCAR.

Après cette vue d'ensemble, examinons deux exemples particuliers : celui de l'A.E.F. ralliée dès 1940 à la France Libre et celui de Madagascar dont le ralliement fut plus tardif.

Des voies stratégiques furent aménagées. L'achèvement de la route Bangui-Archambault-Lamy-Moussoro, élément de la voie de pénétration Atlantique-Libye, permit en 1942-1943, le passage de 3.000 véhicules destinés au ravitaillement de la colonne Leclerc. 4.500 à 6.000 manœuvres y ont travaillé aidés par un matériel caterpillar perfectionné. Tous les ouvrages ont été réalisés en matériaux définitifs, toute la chaussée est au-dessus des inondations les plus fortes.

En A.E.F. toute l'activité s'orienta sans retard vers l'effort de guerre.

Un important programme de ponts a été entrepris dans l'Oubangui-Chari, tous les ponts sont en béton armé et construits pour supporter une charge de 16 tonnes. Les grandes routes desservant Bangui ne comportent plus de bacs.

En ce qui concerne le réseau routier du Gabon, l'effort a porté sur deux points : la liaison Brazzaville-Libreville et la liaison Brazzaville-Cameroun. Les routes nouvelles ont été réalisées dans des conditions extrêmement difficiles à travers des régions montagneuses et boisées et avec une main-d'œuvre peu nombreuse. En même temps de grosses améliorations étaient apportées aux divers tracés déjà construits, soit pour élargir la chaussée, soit pour rectifier des passages difficiles.

Des aérodromes modernes ont été construits ; leurs pistes sont bitumées ; celle de Pointe-Noire est longue de 2.000 mètres et large de 60, celle de Fort-Lamy a 1.200 mètres sur 40.

Un poste puissant, Radio-Brazzaville, est devenu, en terre française, le moyen de diffusion le plus fameux de la voix de la France Libre.

L'urbanisme, les constructions nouvelles, l'électrification des villes comme Bangui et Fort-Lamy ont fait en même temps l'objet de réalisations intéressantes.

Les exploitations minières ont fourni 2.500 kilogrammes d'or en 1944 contre 1.185 en 1938, 60.000 carats de diamants contre 15.000 en 1938, outre les minerais de zinc et de plomb dont 12.000 tonnes de concentrés à 52 p. 100 ont été vendus en 1942 à l'industrie de guerre américaine. En cette même année, l'ensemble des ressources minérales a fourni, avec 165 millions de francs, le tiers de la valeur globale des exportations ; dans celles-ci le caoutchouc et les diamants compensent les bois, les ivoires et le bétail dont les exportations ont pratiquement cessé.

Enfin, les travaux d'aménagement du port de Pointe-Noire se poursuivent activement en vue notamment de porter à 1.775 mètres la longueur de la grande digue extérieure et de construire un quai de 25 mètres de largeur en eau profonde. Le poids des marchandises manutentionnées a triplé en trois ans.

Un effort sérieux a été accompli par ailleurs pour développer les cultures vivrières et libérer ainsi un tonnage utile.



Madagascar n'est entrée dans la guerre qu'en fin 1942. Pendant deux ans, elle a pratiquement vécu sur elle-même à l'écart des courants commerciaux mondiaux ; après cette longue période d'abandon, malgré la ruine de son outillage économique et le dénuement de ses habitants, la Grande Ile a mis, en quelques mois, des quantités importantes de matières premières à la disposition des Alliés. Mais il lui a fallu s'adapter rapidement, recenser et redistribuer les stocks, regrouper les activités et les stimuler.

Les exportations vers les Nations Unies se montent à 72.000 tonnes d'une valeur de 463 millions de francs en 1943, 111.000 tonnes d'une valeur de près d'un milliard de francs en 1944. Encore l'île a-t-elle dans ses ports 100.000 tonnes de produits qui attendent l'embarquement.

La contribution de Madagascar à l'effort de guerre des Alliés se chiffre à :

ARTICLES.	1943.	1944.
	tonnes.	tonnes.
Viandes	2.544	7.523
Riz	3.543	18.007
Café	12.370	45.330
Caoutchouc	164	583
Vanille	107	358
Graphite	11.375	17.164

D'autre part, on a pu extraire des quartz spéciaux optiques et frugo-chimiques utilisés dans l'équipement des engins blindés.

Les ouvrages d'art détruits pendant les opérations ont été restaurés. Le pont de la Betsiboka a été reconstruit en six mois et à prix moindre qu'il n'avait coûté. L'attention de l'Administration se porte maintenant sur le développement des aérodromes et l'amélioration des relations Majunga-Diégo et Fort-Dauphin-Finarantsoa.

L'EFFORT DE LA MAIN-D'ŒUVRE CIVILE FRANÇAISE POUR PARTICIPER À L'EFFORT DE GUERRE ALLIÉ.

Dès avant le débarquement en Normandie, le Gouvernement provisoire de la République française et les Autorités militaires alliées avaient pris contact pour envisager dans quelles mesures les travailleurs français pourraient participer directement, dès la libération du territoire, à l'effort de guerre.

Le principal souci du Gouvernement provisoire de la République et du Commissaire aux Affaires sociales à Alger était non point d'user de la réquisition en vertu de la loi de juillet 1938, mais, au contraire, de faire appel à l'effort patriotique des travailleurs français en s'appuyant largement sur les organisations ouvrières, dont le rôle avait été si grand dans la Résistance.

A Londres comme à Alger, les représentants des syndicats ouvriers français firent connaître au Commissaire aux Affaires sociales ou à ses délégués en Angleterre que la classe ouvrière française ne ménagerait aucun effort pour faire participer ses membres aux travaux ayant un rapport direct avec l'effort de guerre.

Il était important que ces travaux fussent organisés dans le respect complet de la souveraineté française et dans l'application intégrale de la législation sociale de la République.

L'État-Major allié à Londres et à Alger comprit immédiatement la nécessité de confier à l'Administration française la gestion de la main-d'œuvre qui serait mise ainsi à la disposition des Alliés. Des contacts eurent lieu pour qu'un système souple soit trouvé afin de permettre aux travailleurs qui se mettraient d'eux-mêmes à la disposition des Alliés de bénéficier des mêmes avantages que leurs camarades travaillant pour l'industrie française.

Les premières négociations eurent lieu à Alger et aboutirent à un accord provisoire applicable à la zone sud qui posait pour principe que si, dans les premiers temps, les travailleurs français devaient être payés directement par les Alliés, l'Administration française du Travail et de la Main-d'œuvre devait être mise à même, le plus tôt possible, d'assurer le payement et la ventilation des charges sociales.

A la même époque, en avril et mai 1944, des négociations avaient lieu à Londres dans le même ordre d'idées entre S.H.A.E.F. et la Mission militaire de liaison administrative.

Ces négociations parfois interrompues reprirent à Bayeux aussitôt après la libération d'une partie de la Normandie, cependant que le Commissariat aux Affaires sociales continuait des pourparlers à Londres sur le plan civil.

Un accord provisoire fut conclu à Londres fin août 1944, en application des accords généraux du 23 août 1944 sur le régime des prestations françaises aux Alliés. Cependant, un accord du même ordre a été conclu à Bayeux et commencé d'être appliqué en Normandie.

Durant les mois de juillet et d'août plusieurs milliers de Français commencèrent à travailler pour les armées alliées dans les départements du Calvados

et de la Manche. Aucun incident sérieux ne se produisit. Il convient de rendre hommage au patriotisme dont les ouvriers firent preuve dans les conditions de travail difficiles où ils se trouvaient.

Dès la libération de Paris, une Commission fut désignée par M. Parodi, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, pour rédiger un accord définitif de main-d'œuvre en application des accords généraux de prêt et bail.

Cet accord élaboré avec les représentants de S.H.A.E.F. fut signé le 23 septembre 1944. Les principes contenus dans cet accord qui est le texte essentiel en la matière sont les suivants :

1° Le recrutement des salariés pour le compte des Alliés aura lieu exclusivement par le soin de l'Administration française du Travail à la demande des Alliés ;

2° Le payement des ouvriers et employés travaillant pour les armées alliées sera assuré le plus tôt possible par l'Administration française ;

3° La ventilation des charges sociales sera assurée par l'Administration française du Travail et par les caisses habilitées à cet effet ;

4° Les salaires payés seront les salaires légaux français et toutes les conditions nouvelles de travail appliquées en France le seront automatiquement à la main-d'œuvre mise à la disposition des Alliés ;

5° Les Alliés s'abstiendront de demander le recrutement des salariés appartenant aux activités essentielles de l'économie française (mines, transports, agriculture, alimentation, etc.) et toute grosse demande de leur part fera l'objet d'un examen préalable par les autorités françaises.

L'accord ainsi signé permettait une organisation souple de la main-d'œuvre recrutée et assurait, en même temps, la sauvegarde totale de l'indépendance de l'Administration française.

Une fois cet accord signé, la grosse difficulté consista à permettre à l'Administration française du Travail et de la Main-d'œuvre de remplir sa tâche nouvelle.

Il est aisé de comprendre quelles étaient ces difficultés : dispersion des chantiers alliés sur tout le territoire, incompréhension de part et d'autre due aux différences de méthodes et de langage, embarras imposé aux unités de l'avant de fournir des renseignements à l'Administration française dans une zone proche des opérations militaires.

Il fallut donc progressivement permettre aux Inspections du Travail et aux Directions de la Main-d'œuvre de disposer des moyens matériels nécessaires pour inspecter les chantiers, effectuer les payements, rédiger des bordereaux de paye et prendre avec les Offices alliés des contacts indispensables.

Cette mise sur pied de l'Administration du Travail comporte de nombreuses difficultés en matière de moyens de transport, d'essence et d'autres moyens matériels.

De septembre à décembre 1944, dans toutes les régions de France, les Administrations françaises du Travail commencèrent progressivement leur nouvelle tâche.

Le principe directeur avait consisté de la part de ceux qui avaient été chargés par le Ministre du Travail de procéder à cette organisation de ne faire aux Alliés aucune promesse qui ne soit immédiatement tenue.

C'est ainsi que dans certaines régions détruites ou de transports difficiles, nous avons préféré laisser le payement des travailleurs aux mains des autorités alliées plutôt que de prendre un engagement que notre Administration à peine en voie de reconstitution n'aurait pas été à même de tenir.

Il convient d'insister que, maintenant, l'effort de main-d'œuvre pour les Alliés est dirigé entièrement par l'Administration française et que les quelques difficultés rencontrées au début sont complètement aplanies.

L'emploi par les Alliés de plusieurs milliers de travailleurs français n'a pas seulement constitué un apport supplémentaire de la France à l'effort de guerre.

Si l'État français a fourni depuis sept mois aux Alliés entre 120.000 et 150.000 travailleurs, employés d'une façon permanente et payés par la France, il convient de noter que cette fourniture de main-d'œuvre a constitué un allègement au chômage qui existait après la libération.

Actuellement, cet état de choses se trouve modifié par la diminution rapide du chômage, la perspective de la reprise économique et les besoins croissants des industries et de l'agriculture françaises.

C'est pourquoi, en accord avec les Alliés, un examen extrêmement serré des demandes de main-d'œuvre a été institué, l'autorisation de recrutement n'étant plus donnée par les autorités régionales ou départementales, mais directement par le Cabinet du Ministre du Travail, en accord avec le Ministère de l'Économie nationale.

Les chiffres suivants du début d'avril donnent une idée de l'importance actuelle de la main-d'œuvre mise à la disposition des armées anglaise et américaine :

Région de Rouen	23.000	travailleurs.
Région de Marseille	25.000	—
Région d'Orléans	2.000	—
Région de Rennes	2.000	—
Région de Lyon	3.000	—
Région de Paris	47 000	—
Région de Châlons	13.000	—
Région de Lille	18.000	—
Région de Saint-Quentin	13.000	—
Région de Nancy	11.000	—
Région de Metz	6.000	—
	163.000	travailleurs.

Ces chiffres constituent un maximum correspondant à l'époque de l'offensive contre l'Allemagne et il est certain qu'ils sont appelés à diminuer assez rapidement du fait du transfert prochain des Etats-Majors alliés et des Unités alliées vers l'Est.

La répartition de ces salariés dérive des besoins mêmes des Alliés.

Les grosses catégories d'ouvriers sont les suivantes :

— dockers, dans les régions normande, bretonne et marseillaise ainsi que dans les ports fluviaux de Rouen et de Paris;

— manutentionnaires en grand nombre pour les dépôts de munitions, de vivres et de vêtements, etc.;

—— ouvriers du bâtiment, en grand nombre également sur les aérodromes. Un aérodrome emploie jusqu'à près de 6.000 ouvriers du bâtiment.

Le reste de ces travailleurs est composé de quelques milliers de spécialistes de la métallurgie pour les réparations des camions, des tanks et des armes, d'un certain nombre de chauffeurs civils et d'un personnel assez important de cuisiniers, d'employés d'hôtels, restaurants et de blanchisseuses.

Il convient d'insister sur la part importante également occupée par le personnel d'interprètes, de sténographes, de dactylographes, d'employés de bureau dans les grandes villes où se trouvent des États-Majors. Bien entendu, un grand nombre de ce personnel de bureau parle anglais et est ainsi spécialement qualifié.

Au témoignage même des autorités alliées, les prestations françaises au titre de la main-d'œuvre leur ont donné les plus gros appuis. Les rapports les plus cordiaux ont toujours régné entre les représentants des États-Majors alliés chargés des questions de travail civil et les représentants du Ministre du Travail.

NÉCESSITÉ DE LA DÉCENTRALISATION INDUSTRIELLE.

Les grandes entreprises nées de la révolution industrielle se sont d'abord concentrées géographiquement dans la mesure où elles étaient liées aux bassins houillers et aux grandes artères ferroviaires ou fluviales. Les chemins de fer, notamment, ont contribué à attirer les usines vers les grandes villes bien desservies. Ainsi se sont créés ce que les économistes nomment, d'un terme assez inhumain, des « marchés de main-d'œuvre » — et, en particulier, de main-d'œuvre spécialisée — qui ont ensuite exercé une influence tyrannique sur la localisation de certaines industries. La présence de la main-d'œuvre draine en effet vers quelques agglomérations géantes des entreprises qui n'ont aucune autre raison de venir s'y entasser, surtout depuis que l'énergie électrique et les transports routiers autorisent techniquement la plupart des usines à s'éloigner du charbon, et souvent même de la voie ferrée. Malgré ces facteurs de dispersion, on a donc assisté après 1900 à un phénomène de « boule de neige » au profit de certains réservoirs humains : le Nord, Lyon, Marseille, Rouen et surtout la région parisienne.

Dans quelle proportion s'est effectuée cette concentration géographique? Si l'on considère les chiffres de 1931, dernière année économique à peu près normale, on constate que, sur 1.400.000 personnes employées dans l'ensemble des industries métallurgiques, 663.000, soit 47,3 p. 100, se trouvent dans sept départements *où l'on n'extrait pas un gramme de minerai de fer :* Seine (359.000), Seine-et-Oise (36.000), Seine-Inférieure (32.600), Nord (105.000), Rhône (55.200), Loire (50.500), Bouches-du-Rhône (24.600). Dans les mêmes sept départements se concentrent 44,6 p. 100 de la main-d'œuvre textile, 53,1 p. 100 de celle des industries chimiques, 35,7 p. 100 de celle des industries de l'alimentation, 35,1 p. 100 de celle des industries diverses. Sur 5 p. 100 du territoire français, ces sept départements rassemblent 29,2 p. 100 de la population et, comme on vient de le voir, une part encore plus forte du potentiel industriel. Quant à l'agglomération parisienne, la présence, *sans aucune nécessité technique,* de 28 p. 100 de la métallurgie française, de 31 p. 100 des industries chimiques et de 20 p. 100 des industries alimentaires, s'ajoutant aux industries et commerces de luxe traditionnels, y a littéralement précipité la richesse et le pouvoir d'achat de la France. Pour la même année 1931, le département de la Seine déclarait 4.700 francs de revenu net par tête d'habitant contre 1.000 dans le reste de la France, 1.640 francs de bénéfices industriels et commerciaux contre 350, et 5.850 francs de chiffre d'affaires par habitant contre 430 francs dans l'ensemble des autres départements.

Ces brutales données statistiques expriment la prépondérance industrielle excessive de quelques agglomérations et la domination commerciale presque absolue de la principale d'entre elles. Ce sont des considérations analogues qui

conduisent aujourd'hui l'Angleterre à décongestionner le Grand Londres, certains milieux gouvernementaux des États-Unis à envisager une décentralisation des industries de la Nouvelle-Angleterre au profit du Sud et de l'Ouest injustement déshérités, et la Russie à répartir ses industries sur l'ensemble du territoire. La loi d'airain des coalitions économiques a joué au profit de quelques régions en même temps qu'elle jouait au profit de quelques entreprises. L'État doit user de son droit de police pour mettre fin à ce jeu, qui menace dans tous les domaines l'équilibre et la vie même de la nation.

Économiquement, la concentration géographique entraîne l'augmentation des prix de revient industriels et, plus largement, des frais généraux de la nation. Une usine qui vient s'installer dans la banlieue parisienne y paie le mètre carré de terrain dix, cinquante ou cent fois plus cher qu'en province. Le salaire moyen, qu'il s'agisse des ouvriers qui bâtissent l'usine ou de ceux qui y travailleront, est de 20 à 40 p. 100 plus élevé pour un pouvoir d'achat égal ou moindre. Les impôts locaux sont également plus lourds. Enfin les transports sont parfois plus onéreux, du fait d'une localisation irrationnelle imposée par le marché de la main-d'œuvre. Est-il normal, par exemple, de construire des avions à Argenteuil avec de l'aluminium venu des Alpes, de fabriquer de l'acier à Saint-Ouen où il n'y a ni fer ni charbon, et de produire du chocolat à Bicêtre avec du cacao débarqué à Bordeaux?

Mais le point de vue de l'industriel est incomplet.« Tous les calculs de rentabilité, dans le cadre professionnel, s'avèrent inexacts s'ils ne tiennent pas compte des frais généraux du pays. » (A. Sauvy, *Richesse et population.*) Cette comptabilité économique nationale indispensable n'existe pas encore en France. Les éléments existants sont pourtant suffisants pour se rendre compte du prix de revient exceptionnellement élevé des agglomérations géantes. Sans aller jusqu'à prétendre, comme certains spécialistes américains, qu'une ville de 50.000 habitants représente un optimum à ne pas dépasser, on peut estimer que la croissance de quartiers d'habitations collectives trop éloignés du noyau central n'est pas souhaitable. En effet, les transports en commun à grand débit (métro, trains de banlieue) sont extrêmement onéreux.

Obligatoirement déficitaires en raison des tarifs très bas qu'ils doivent pratiquer, ils constituent malgré tout une charge sensible pour les budgets des salariés.

Les banlieues de lotissements et de pavillons, dont la prolifération désordonnée est la honte de la région parisienne, se sont révélées encore plus coûteuses. Pour quelques dizaines de maisonnettes dispersées on doit construire des kilomètres de chaussée, d'égouts et de canalisations (eau, gaz, électricité). Dans les communes suburbaines pauvres, les services publics constituent ainsi des charges écrasantes dont l'État doit prendre sa part. Cependant les régions rurales dépeuplées ont un équipement insuffisant parce que non rentable. « Les frais généraux, représentés ici par les fonctionnaires (postiers, instituteurs, etc.) et les transports réguliers contribueraient fortement à abaisser le niveau d'existence s'ils étaient à la charge exclusive des usagers, sans qu'il y ait nécessairement compensation dans les localités d'immigration (nécessité de construire des écoles, logements, etc.). Dans certains départements dépeuplés, les centimes additionnels ont du être fortement augmentés pour compenser la baisse de la populaion. » (A. Sauvy, *op. cit.*)

La congestion urbaine a-t-elle racheté cette élévation des prix de revient, qui ressemble fort à du gaspillage, par un accroissement du nombre des producteurs industriels? Bien au contraire, on constate que les éléments bénéficiaires de la baisse de la population agricole masculine (— 26 p. 100 entre 1895 et 1936) sont les professions commerciales et les services publics. Le nombre des commerçants a augmenté de 56 p. 100 pendant que la population française s'accroissait de 3 p. 100. Cette véritable régression commerciale qui fait coïncider « la production en série et la vente au compte-goutte » est surtout le fait des grandes villes où la concentration du pouvoir d'achat a encouragé la prolifération des éléments improductifs : boutiquiers, courtiers et intermédiaires de toute sorte, qui prélèvent des bénéfices considérablement plus élevés que ceux des producteurs (127.000 courtiers et commissionnaires en 1935 contre 11.000 en 1900). Sans doute, la prédominance du négoce sur l'industrie est-elle caractéristique des économies stagnantes et des nations vieillies; mais il est évident que la congestion urbaine a fortement accusé cet aspect de la France auquel nous ne pouvons rester indifférents lorsque nous mesurons les formidables besoins en main-d'œuvre productive qui sont ceux de notre reconstruction.

Socialement, les contrastes économiques entre les concentrations industrielles et les régions agricoles se traduisent par la division de la France en compartiments de plus en plus étanches : banlieues ouvrières d'une part, communes purement agricoles d'autre part.

Les agglomérations ouvrières ne sont pas des villes. Une ville est un centre commercial dont la complexité sociale favorise des contacts entre les éléments les plus divers, et cet enrichissement mutuel est le propre de la civilisation urbaine. Le seul aspect de Saint-Ouen ou de Vénissieux révèle que ces « villes » sont pratiquement réservées aux travailleurs industriels et excluent la population non-ouvrière. A la porte des grandes cités, ces paysages de désespoir ressemblent à des salles d'attente où l'on a entassé les parents pauvres. Elles inscrivent sur le terrain le drame de la « séparation prolétarienne » et, bien loin d'intégrer à la civilisation urbaine les ouvriers déracinés venus de leurs lointaines provinces, elles les relèguent à la fois loin de la ville et loin de la campagne.

La forme aiguë de la prolétarisation est atteinte dans les « cités ouvrières » qui sont l'équivalent civil de la caserne et la forme occidentale du ghetto. Ainsi l'isolement social de la classe ouvrière est-il renforcé par son isolement géographique et par un type d'habitat qui va du taudis de la zone à la « maison uniforme » des « cités-jardins ».

En face de ces agglomérations banlieusardes anarchiques et artificielles qui sont « les maladies des villes », les campagnes où les paysans se mêlaient naguère aux ouvriers des petites fabriques et aux artisans de village, quand ils n'étaient pas eux-mêmes tisserands ou sabotiers, les campagnes ont, en général, été désertées par l'industrie et le commerce. Bien souvent, il n'y reste que des cultivateurs qui ont conscience de se trouver isolés et livrés à eux-mêmes dans des « pays perdus ». On peut, dès lors, parler d'un « complexe d'infériorité paysan » et d'une prolétarisation.

De ces villages sans avenir, les éléments jeunes et actifs s'échappent vers les villes et la perte de substance des campagnes et au moins aussi grave en

qualité qu'en quantité. Lorsqu'on constate que les cantons ayant perdu plus de 30 p. 100 de leur population depuis 1850 couvrent près des deux tiers de la France et que certains d'entre eux (260 représentant 10 p. 100 du territoire) se sont vidés de plus de la moitié de leur habitants, il faut se dire que cette décadence effrayante n'est nullement due à une « rationalisation » de l'agriculture. Contrairement à l'opinion générale, c'est dans les pays où la technique agricole a fait les plus grands progrès que la population agricole s'est maintenue ou a même augmenté : Danemark, Hollande, Suède, Allemagne, États-Unis. En France, les régions rurales les plus dépeuplées sont, en général, les plus arriérées au point de vue technique (Haute-Saône, Auvergne, Midi garonnais, etc.). D'autres ont perdu, avec leurs industries régionales, leur principale richesse. Ailleurs, enfin, la population s'est maintenue, comme en Bretagne, mais dans la pauvreté et l'archaïsme. Partout les campagnes françaises souffrent d'un double mal : un manque de capitaux dû à la concentration de la richesse à Paris et dans quelques grandes villes, une déficience démographique de la nation, qui freine le progrès agricole, puisque la terre de France, cultivée comme elle l'est en Hollande ou même en Allemagne, pourrait, de l'avis unanime des spécialistes, nourrir au minimum 60 millions de Français.

Dans cette déficience démographique, la congestion industrielle et urbaine joue un rôle de premier plan. Le taux de la natalité à Paris est inférieur de 20 p. 100 aux taux d'ensemble de la France et de 35 p. 100 à celui de nombreux départements ruraux. Ce phénomène, commun à toutes les grandes villes, est particulièrement grave en France, pays de population stationnaire où les zones industrielles n'ont pu se développer qu'en dévorant littéralement la substance des régions rurales. Démographiquement, la congestion industrielle signifie donc un accroissement des foyers de sous-natalité et une perte en valeur absolue, par émigration, des foyers de natalité : cette considération justifierait à elle seule une politique de décentralisation industrielle.

Mais celle-ci doit être définie, de façon beaucoup plus large, comme une politique d'équilibre et de rationalisation économique, une politique d'unité nationale et de sécurité sociale, une politique de colonisation intérieure et de puissance française :

— équilibre économique par une meilleure répartition de la richesse entre les différentes régions françaises, et par là même équilibre politique, les inégalités actuelles faisant des « régions prolétariennes », soit des poids morts (Midi garonnais), soit les foyers d'un mécontentement qui peut devenir grave (Bretagne) ;

— rationalisation économique, d'abord par une localisation industrielle qui ne soit plus fonction des instincts grégaires du patronat et de la main-d'œuvre, mais des lieux de production et d'importation des matières premières et aussi des possibilités de dispersion offertes par l'électricité et les transports routiers, ensuite par des constructions d'usines et d'habitations qui tiennent compte des prix de revient industriels et du prix de revient national;

— unité nationale par des contacts plus étroits entre les travailleurs industriels, les paysans et le reste de la nation, c'est-à-dire la formation de milieux provinciaux et ruraux plus complexes, plus actifs et plus riches;

— sécurité sociale par l'amortissement des crises de tous ordres qui font « apparaître les défauts de l'excessive concentration et les dangers d'un trop

grand éloignement de la nature » : chômage technologique, vie chère, disette alimentaire, bombardements des banlieues industrielles;

— colonisation intérieure par la diffusion dans toute la France d'une vie industrielle adaptée aux possibilités de chaque région, mais ranimant les régions mourantes et réveillant partout le sens d'une mise en valeur intensive;

— puissance française enfin par le développement de zones industrielles nouvelles qui soient en même temps des foyers de progression démographique.

Ainsi, la décentralisation industrielle a-t-elle pour but de faire de la France, nation peu et mal habitée, peu et mal exploitée, un organisme harmonieux et fort parce que le sang y circule partout et que la moindre cellule y remplit sa fonction.

LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE.

Le projet d'ordonnance relatif à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires, approuvé à l'unanimité le 22 juin par l'Assemblée consultative, pose les principes d'une réforme profonde de l'organisation traditionnelle de notre administration.

La structure des services d'une part, le recrutement et la formation des hauts fonctionnaires d'autre part procéderont d'idées nouvelles.



Aux cadres traditionnels des agents supérieurs des administrations centrales (rédacteurs, sous-chefs et chefs de bureau, sous-directeurs et directeurs) seraient substitués deux cadres nouveaux et complémentaires : secrétaires d'administration et administrateurs civils. Les administrateurs civils dans l'avenir devront passer par l'École nationale d'administration. Ils auront la charge de toutes les affaires importantes dont la solution exige une culture générale et technique approfondie. Ils seront assistés dans leur tâche par les secrétaires de rédaction qui seront recrutés par un concours assez large, soit parmi les bacheliers ou capacitaires en droit, soit parmi les commis ou les auxiliaires déjà en fonction dans les administrations. Les secrétaires de rédaction recevront une formation technique spécialisée et se verront confier tous les travaux courants. Le premier concours est prévu pour le mois d'octobre prochain.

Par la distinction de l'emploi et du grade et la possibilité d'un avancement de grade ndépendant d'une promotion d'emploi, il sera possible d'augmenter l'efficacité des administrations centrales en permettant une adaptation plus exacte de l'homme à la fonction.

Mais les textes de principe dont il vient d'être question ne constituent qu'une première étape. Ils devront être complétés et appliqués avec méthode. La réforme administrative doit être une « création continue ».

A cet égard, la Direction de la Fonction publique, organe d'impulsion générale et de coordination, constitue une pièce essentielle du système.

Ce service, rattaché au Secrétariat général du Gouvernement, sera chargé d'adapter à l'esprit des mesures nouvelles le statut des divers cadres ou services qui n'ont point encore été visés par la réforme. D'autre part, il exercera un contrôle général sur l'organisation du recrutement dans les diverses administrations. Enfin, il aura à élaborer et à tenir à jour un certain nombre de statistiques indispensables relatives notamment au nombre des agents employés dans les services publics.



Mais toute réforme de structure est inefficace si elle n'est pas complétée par une amélioration de la qualité des hommes dont dépend en définitive le fonctionnement des institutions. C'est pourquoi l'effort principal du Gouvernement s'est porté sur la sélection et la formation des fonctionnaires, tout au moins de ceux d'entre eux qui, par l'importance de leur tâche, sont les organes essentiels de l'État : membres des « grands corps », hauts fonctionnaires de la diplomatie et de l'administration préfectorale, administrateurs civils.

Comme dans le « Civil Service » anglais, tous les hauts fonctionnaires de l'État qui jusqu'alors étaient recrutés et formés par des concours particuliers, seront désormais choisis par un concours unique ou plutôt par deux séries d'épreuves de même style, réservées les unes aux fonctionnaires ayant déjà cinq ans de services, les autres aux jeunes diplômés de l'enseignement universitaire ou des grandes écoles. Comme dans le « Civil Service », encore, des épreuves libres laissées au choix du candidat lui permettront d'utiliser au maximum la culture particulière qu'il aura pu acquérir de son chef. Ainsi l'accès de la Fonction publique sera-t-il ouvert à des esprits diversement doués.

Mais là s'arrête la ressemblance avec le système anglais. D'une part, en effet, la création d'instituts d'études administratives, établissements d'enseignement supérieur orientés vers l'étude des questions politiques, économiques et sociales, où l'entretien matériel des étudiants pourra être entièrement pris en charge par l'État, assurera le caractère démocratique du recrutement des fonctionnaires. D'autre part, les candidats reçus aux concours n'entreront point directement dans la Fonction publique, comme en Angleterre, mais passeront obligatoirement par une école d'application, l'École nationale d'Administration, où ils seront préparés pendant trois ans à l'exercice de leur futur métier.

En dépit de son nom, cet établissement ne ressemble pas à nos grandes écoles techniques traditionnelles. Les jeunes gens qui y seront admis et qui auront la qualité de fonctionnaires stagiaires, y viendront chercher un complément de culture générale et technique. D'une part, ils recevront une commencement de spécialisation puisqu'ils seront répartis en quatre grandes sections d'études (administration générale, administration économique et financière, administration sociale, affaires extérieures), comportant une formation particulière; d'autre part, ils ne passeront à l'École qu'une partie de leur temps. Le reste sera consacré à des stages dans les divers services publics, en France ou à l'étranger. Ces stages doivent jouer un rôle essentiel dans la formation et même dans la sélection définitive des jeunes fonctionnaires. En effet, les appréciations des chefs de services entreront en ligne de compte dans l'évaluation finale des aptitudes, c'est-à-dire dans le classement de fin d'études qui décidera des affectations et, en partie, des carrières.

L'enseignement de l'École trouve d'ailleurs son complément dans la création d'un Centre de Hautes Études administratives, essai original pour permettre à des hommes assumant des responsabilités dans des services publics ou privés

d'effectuer entre 30 et 40 ans ce renouvellement d'information et de culture si nécessaire dans les conditions actuelles du travail administratif. Les études y auront un caractère aussi peu scolaire que possible. Elles comporteront néanmoins une sanction : l'octroi d'un brevet qui, sans conférer aucun droit particulier, pourra être pris en considération pour la nomination à des emplois supérieurs.

Tels sont les grands traits d'une réforme dont on peut sans doute attendre beaucoup mais qui ne saurait, néanmoins, constituer qu'une première étape dans la voie d'une refonte générale de nos institutions administratives et politiques.

HOUILLIÈRES NATIONALES.

I. PRINCIPE DE LA NATIONALISATION.

Une ordonnance du 13 décembre 1944, que complète un règlement d'administration publique du 4 mai 1945, charge un « établissement », dénommé « Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais », de gérer, « dans l'intérêt exclusif de la Nation », l'ensemble des exploitations houillères de ces deux départements. D'autres ordonnances sont annoncées qui organiseront en établissements nationaux, distincts et autonomes, les houillères du Centre, celles du Midi (Tarn-Aveyron), celles de Lorraine.

Les arguments qui militent en faveur d'une politique de nationalisations prennent, lorsqu'il s'agit des houillères, une force particulière. Sur le plan économique, l'extraction du charbon est une industrie clef, dont dépendent toutes les autres, à peu près sans exception et constitue ainsi un de ces services essentiels dont l'État doit contrôler la gestion. Dans la France métropolitaine, cette industrie a, de plus, atteint une maturité économique dans laquelle l'esprit d'initiative et de prospection des entreprises privées importent moins que la continuité et la vocation d'intérêt général des services publics.

Sur le plan social, d'autre part, les houillères, richesses naturelles, apparaissent comme une industrie non de capitaux mais de main-d'œuvre. La production du charbon dépend de 160.000 mineurs; il était juste de leur donner une participation à la gestion et de leur apporter la garantie que l'exercice de leur dur métier aiderait au relèvement du pays et non à la satisfaction d'intérêts purement privés.

Cette dernière considération explique d'ailleurs que, doctrinalement justifiée, la nationalisation des houillères ait, en outre, été marquée par les circonstances. Dès le mois de septembre 1944, la plupart des entreprises minières ont échappé au contrôle des compagnies. L'ordonnance du 13 décembre a donc eu avant tout pour but d'inscrire dans un cadre juridique, plus solide, la situation de fait engendrée par la Libération qui est à l'origine de l'empirisme qui caractérise un certain nombre de ses dispositions, d'ailleurs provisoires.

II. RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ.

L'ordonnance du 13 décembre 1944 donne naissance à une situation juridique provisoire. C'est son trait essentiel.

Les Houillères nationales prennent, de plein droit, possession de certains biens (art. 2: Installations minières, biens affectés à l'exploitation, au logement du personnel, aux services sociaux) et peuvent être, par décret en Conseil d'État, envoyées en possession d'autres biens ou participations utiles à l'exploitation (art. 3).

Toutefois, les compagnies minières restent propriétaires de ces biens et les effets juridiques de la possession ne sont pas précisés, notamment en ce qui concerne les actions ou parts financières.

L'ordonnance impose aux Houillères nationales l'obligation de verser mensuellement aux compagnies « une somme » forfaitairement calculée (art. 27) et précise que les indemnités de dépossession (art. 4) seront déterminées « dans un délai d'un an » pendant lequel le législateur s'est réservé la possibilité d'étudier « les conditions définitives de la nationalisation » (exposé des motifs).

Le nouvel établissement se trouve donc encore dans une situation inférieure à celle d'un propriétaire, et que renforceront, sans doute, des textes modificatifs de l'ordonnance initiale.

III. ORGANISATION PROVISOIRE DES HOUILLÈRES NATIONALES.

Il résulte de l'ensemble des dispositions de l'ordonnance que les Houillères nationales constituent un établissement public de caractère industriel et commercial.

La structure de cet établissement est fortement hiérarchisée. Tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains du Président directeur général, secondé par des Directeurs généraux adjoints et un Secrétaire général. La division des fonctions n'existe pas comme à la S. N. C. F. ou aux Mines domaniales de potasse entre la Présidence du Conseil d'administration et la Direction générale.

Toutefois, le Président directeur général est assisté d'un Comité consultatif doté d'une section permanente et leur consultation, en principe facultative, est parfois obligatoire. Ainsi est réalisée, pour l'ensemble des houillères, l'association des travailleurs à la gestion.

Sur le plan interne, les premières mesures d'organisation des Houillères nationales marquent un effort de déconcentration. Des décisions du Président directeur général ont constitué, à l'intérieur du bassin, sept groupes d'exploitation dont les directeurs, nommés par lui et responsables devant lui, sont investis de pouvoirs étendus.

Enfin, des Comités d'établissements et d'entreprises exercent, aux différents échelons du siège d'extraction et du groupe d'exploitation, un certain nombre des attributions que l'ordonnance du 22 février 1945 a dévolues aux Comités d'entreprises. Un comité central des services sociaux coopère avec la Direction générale à la gestion de toutes les œuvres sociales établies au bénéfice du personnel des Houillères nationales ou de leur famille.

IV. AVENIR DES HOUILLÈRES NATIONALES.

L'ordonnance a substitué aux 18 compagnies et aux 22 concessions qui morcelaient le bassin du Nord-Pas-de-Calais, un organisme unique. Sur le plan technique, les avantages de la formule sont incontestables. Un programme quinquennal d'équipement du bassin a pu être mis à l'étude. Le matériel sera unifié. Un petit nombre de puissantes centrales électriques sera substitué aux

installations autonomes, parfois vétustes, de chacune des anciennes compagnies. Des liaisons ferroviaires rationnelles seront établies entre les différents centres d'exploitation. Sur le plan économique et financier, l'avantage n'est pas moindre. Client unique et fournisseur unique, les Houillères nationales s'affranchissent de la concurrence que se livraient jusqu'à la guerre, les anciens exploitants. Bref, les Houillères nationales réuniront tous les avantages d'un trust mis au service de l'intérêt général.

La pleine réalisation de ces avantages est, pourtant, subordonnée à une mise au point de l'organisation juridique et administrative des Houillères nationales, d'autant plus importante que le Nord-Pas-de-Calais va servir de modèle au statut des autres houillères.

L'organisation définitive devra comporter des services centraux fortement constitués; rien ne servirait d'avoir ramené à l'unité les 18 exploitations qui morcelaient le bassin, si les groupes d'exploitation n'étaient placés dans la dépendance d'une Direction générale solidement organisée. L'exemple de la S. N. C. F. est à suivre.

Peut-être y aura-t-il avantage à séparer les fonctions d'administration et de représentation, confiées à un Conseil d'administration et à son Président des fonctions de direction technique et commerciale, qui relèveraient d'une Direction générale.

Enfin, la participation du personnel à la gestion du service pourra très utilement être accrue, soit dans le cadre du Conseil d'administration, soit dans le cadre de la Direction générale.

Ainsi sera menée à bien cette œuvre immense qui progresse et se développe pourtant dans les circonstances économiques les plus défavorables.

RAPATRIEMENT DES PRISONNIERS DE GUERRE ET DÉPORTÉS.

Au 8 juin 1945, un mois après le jour « V », 1.400.000 Français avaient été rapatriés d'Allemagne, 500.000 environ attendent encore leur retour, 100.000 dans la zone d'occupation anglo-saxonne, 400.000 dans la zone occupée par l'U. R. S. S. et en territoire russe.

Les opérations dans la zone anglo-américaine ont commencé dès l'offensive alliée sur le Rhin. Elles n'ont pu s'effectuer selon les plans préétablis par S. H. A. E. F., du fait de la poursuite des hostilités. Elles se firent au gré d'improvisations hâtives des commandants d'unités. Des milliers de libérés furent rapatriés par camions et avions. Ils bénéficièrent de l'abondance des transports en retour. De ce fait, ils rentrèrent à une cadence beaucoup plus rapide que celle que l'on aurait pu espérer.

Le plan d'accueil français avait été minutieusement établi en accord avec le Commandement interallié; il dépendait des capacités limitées de la S. N. C. F. L'arrivée massive et désordonnée des rapatriés dans des lieux souvent imprévus n'alla pas sans provoquer d'assez graves perturbations dans le dispositif d'accueil français.

En fin d'avril, la capacité de réception des vingt-sept centres d'accueil était de 60.000 personnes par jour. Les ports de Dieppe, Villefranche et Marseille étaient équipés pour recevoir les rapatriés par mer.

L'irrégularité et l'imprévisibilité des opérations de rapatriement bouleversèrent certaines données des plans. Paris, ne devait, en principe, accueillir que les prisonniers et déportés de la région parisienne. Les aérodromes de la banlieue furent, en fait, utilisés comme points d'arrivée des avions de rapatriement, si bien qu'il fallut installer et équiper six nouveaux centres d'hébergement de manière à porter la capacité journalière de 4.000 à 13.000.

La cadence des arrivées quotidiennes relativement lente au début d'avril, s'accéléra dans les derniers jours du mois, grâce à l'emploi massif des transports aériens. Elle s'établit à une moyenne de 23.000 par jour pendant le mois de mai, avec un maximum de 36.700 le 20 mai. Elle est depuis le début du mois de juin en complète régression : 6.400 au 8 juin. Le rythme des transports aériens a été extrêmement variable; en mai, la moyenne des arrivées quotidiennes fut de 3.000 avec un maximum le 13 mai de 10.565.

Le rapatriement des prisonniers et déportés de la zone russe est beaucoup plus lent. Il ne sera vraisemblablement pas terminé avant la fin de septembre ou le début d'octobre. Le transfert de ces libérés répartis sur de vastes territoires en Pologne, en Ukraine et ailleurs, présente, en effet, des difficultés beaucoup plus grandes que celui des Français se trouvant dans la zone d'opérations anglo-américaine. Les Français libérés par l'Armée Rouge avant la

mi-avril furent évacués à l'arrière des lignes. Les autorités soviétiques procèdent actuellement à leur regroupement. Un camp important a été installé à Odessa pour le transit. Au fur et à mesure des possibilités de transports maritimes, des convois quittent ce port à destination de Marseille et de Villefranche. Aux dernières nouvelles, environ 30.000 Français se trouveraient à Odessa attendant leur retour.

Un récent accord entre S. H. A. E. F. et le Haut-Commandement de l'Armée Rouge va permettre le retour, en transit par l'Allemagne, d'un grand nombre de Français qui se trouvent dans la zone occupée par l'U. R. S. S.



Les prisonniers ont, en général, un état physiologique assez satisfaisant. Les pertes de poids sont souvent très importantes, mais peu de maladies graves ont été constatées. Le pourcentage des hospitalisés est inférieur à 0,50 p. 100. Les cas de typhus sont extrêmement rares. L'examen médical a permis de déceler des images pulmonaires suspectes chez 2 p. 100 d'entre eux. Par contre, le chiffre des maladies vénériennes est relativement assez élevé.

L'état sanitaire des déportés est tout différent. Ceux-ci doivent tous être considérés comme malades ou grands convalescents. Presque tous présentent de graves troubles de carence (œdème, affection des voies digestives, symptômes cardiaques, scorbut...). Parmi les déportés, la proportion de tuberculose dépasse 15 p. 100.

Il est encore trop tôt cependant pour établir un bilan sanitaire définitif et pour prévoir les délais de guérison des malades. Les premières indications recueillies sont assez réconfortantes et l'on peut espérer, pour beaucoup, un rétablissement complet et assez rapide.

TABLEAU DU MOUVEMENT DES RAPATRIÉS.

	NOMBRE D'ARRIVÉES À PARIS.		NOMBRE D'ARRIVÉES pour le reste de la France.	TOTAL.
	PAR FER.	PAR AIR.		
AVRIL.				
28...........	2.968	17	9.514	13.499
29...........	9.718	//	4.923	14.641
30...........	6.838	//	6.564	13.402
MAI.				
1er...........	8.479	18	6.449	14.946
3...........	7.267	353	9.016	16.636
4...........	15.588	//	7.232	22.820
5...........	12.889	//	9.395	22.284

	NOMBRE D'ARRIVÉES À PARIS. PAR FER.	PAR AIR.	NOMBRE D'ARRIVÉES pour le reste de la France.	TOTAL.
MAI. (Suite.)				
6	12.814	//	10.702	23.516
8	11.600	75	7.233	18.908
9	15.559	//	11.949	27.508
10	13.598	3.561	5.178	22.337
11	10.003	4.100	12.920	27.023
12	14.271	7.721	11.858	33.850
13	10.458	10.565	8.990	29.933
14	10.136	10.227	5.924	26.287
15	15.576	3.476	10.204	29.436
16	15.963	3.644	9.395	29.002
17	7.537	5.489	10.223	23.249
18	8.019	5.901	9.204	23.124
19	10.418	4.489	12.867	27.770
20	18.838	5.410	12.355	36.703
21	13.368	//	13.022	26.390
22	11.088	//	6.392	17.480
23	8.159	190	15.180	21.529
24	16.711	170	9.804	26.685
25	14.937	3.019	11.695	29.651
26	20.420	461	10.752	31.633
27	12.567	804	10.295	22.925
28	11.695	260	17.170	29.125
30	9.543	1.600	12.927	24.070
31	8.905	144	8.381	17.430
JUIN.				
1er	9.666	1.298	9.571	20.565
2	9.525	937	10.255	20.737
3	6.757	5.765	9.156	21.675
4	6.118	221	11.745	18.084
5	6.520	893	5.245	12.658
6	5.494	2.318	2.602	10.414
7	7.944	1.522	2.444	11.810
8	3.617	846	1.968	6.433
9	4.655	1.400	3.232	9.287
10	1.191	1.481	2.667	5.339
11	3.316	194	5.782	9.292
12	5.889	209	3.325	9.371
13	4.431	631	3.795	8.357
14	3.465	32	8.767	7.164
15	3.676	1.103	1.604	6.383

LES SPOLIATIONS.

1. La spoliation est la forme moderne du pillage. Elle est un pillage légal, autrement dit une atteinte aux droits patrimoniaux des citoyens d'un pays en guerre. Elle suppose une référence au droit international : le respect de la propriété individuelle par les États belligérants fait partie du droit international positif. Légale dans ses manifestations, elle implique la non-conformité d'une loi d'occasion à un droit supérieur.

La nullité des spoliations fit normalement l'objet d'une législation internationale commune, instituée par la déclaration de Londres du 5 janvier 1943. Les principes en furent reçus dans la législation interne française par l'ordonnance du 12 novembre 1943 et organiquement transposés dans les ordonnances du 14 novembre 1944, 21 avril 1945 et du 10 juin 1945. Ne pas reconnaître les résultats de l'agression sur le plan international c'était, pour les Nations Unies, se refuser à consolider les spoliations dans l'ordre intérieur des pays libérés.

2. La simple application des principes généraux eût déjà conduit à un résultat appréciable : si les droits et intérêts d'une personne ont fait l'objet d'une mesure de dessaisissement, il est normal de songer aux règles qui gouvernent l'administration des biens d'autrui et la gestion d'affaires. S'il a été disposé de ces droits et intérêts au profit d'un tiers, il y a eu vente de la chose d'autrui. L'action en revendication est ouverte; efficace en matière immobilière, elle est partiellement paralysée par les dispositions de l'article 2279 du Code civil en matière de meubles corporels et de titres au porteur.

Si les circonstances sont telles que le spolié a paru donner son consentement à l'aliénation, c'est la théorie des vices du consentement qui, éventuellement, pourra être appliquée. Va-t-on plus loin et pose-t-on *a priori* la non-validité des transactions faites sous la pression de l'ennemi, on est conduit à faire appel à la théorie générale des nullités et, au moment de la restitution, à la distinction du possesseur de bonne ou de mauvaise foi.

Abandonner le spolié au Code civil et à la procédure de droit commun eût été une manière de favoriser le spoliateur. Mais une restitution rétroactive absolue n'était pas pratiquement concevable; le droit doit compter avec le temps; nullité et restitution devaient être aménagées.

3. Par spolié il faut entendre toute personne physique ou morale dont les biens ont été l'objet de mesures de séquestre, d'administration provisoire, de gestion, de liquidation, de confiscation ou de toutes autres mesures exorbitantes du droit commun. Le spolié est surtout toute personne dont les biens, droits et intérêts, ont été l'objet d'actes de disposition accomplis en conséquence des mesures précédentes.

Le spoliateur est la puissance ennemie ou les autorités contrôlées par elle.

Le bénéficiaire de la spoliation peut être l'administrateur provisoire du patrimoine du spolié; mais, surtout, l'acquéreur ou les acquéreurs successifs de tout ou partie de ce patrimoine.

L'acte de spoliation est une mesure législative qui se prolonge par des actes juridiques individuels; il y a toujours eu dessaisissement; ce dessaisissement s'est souvent complété d'actes de disposition. La participation du spolié à l'acte de spoliation peut être plus ou moins grande; la plupart du temps étranger à l'acte lui-même, il aura parfois consenti ou acquiescé en apparence, à tout le moins apporté son concours matériel.

Les biens spoliés sont d'abord des biens corporels aussi bien meubles qu'immeubles. La spoliation concerne même les droits. Le droit au bail appelait les dispositions d'un genre particulier de la 2e ordonnance du 14 novembre 1944 : la restitution devient ici réintégration dans les locaux loués. Mais le spolié doit avoir été évincé sans consentement de sa part. *A fortiori* la résiliation du bail le prive de tout recours. Les titres au porteur vendus en bourse ou en banque sans indication de contre-partie étaient si difficilement identifiables qu'il a fallu les exclure de la réglementation : lacune grave, sans doute inévitable.

4. La restitution des biens simplement soustraits à l'administration de leur propriétaire et du solde de liquidation déposé à la Caisse des dépôts et consignations ne soulève pas de réelles difficultés. Elle s'accompagne d'une reddition de comptes et peut mettre en jeu la responsabilité des administrateurs. Un service de contrôle des administrateurs de biens spoliés a été organisé, dont il faut attendre un concours utile.

La nullité des actes de disposition a pour corollaire la restitution des biens à leur légitime propriétaire qui en remet le prix à l'acquéreur évincé lorsqu'il lui a été payé un prix. Toute indemnisation par l'État est exclue.

Cette nullité revêt un caractère différent selon qu'il s'agit d'une vente forcée ou d'une vente faite du consentement du spolié. La vente forcée est radicalement nulle; l'acquéreur est considéré comme de mauvaise foi avec toutes les conséquences qui s'attachent à cette qualité. Dans la seconde hypothèse, la loi présume le consentement vicié; la nullité est donc relative et la bonne foi de l'acquéreur peut subsister. Cette présomption n'est renversée que si l'acquéreur démontre avoir acquis les biens au juste prix.

5. L'État, lorsque l'intérêt public est en jeu, s'agissant en particulier d'importantes participations à des entreprises, soit françaises, soit étrangères, peut être intéressé à ne pas restituer les biens spoliés à leur propriétaire. La spoliation se transformera en expropriation à titre définitif. Cette manière de faire sera facilitée si le propriétaire a consenti à se dépouiller et a reçu un prix de l'ennemi, la transaction prenant des apparences régulières; elle sera également aisée si l'ennemi n'a pas consenti à revendre le bien à un acquéreur, mais l'a conservé dans son intérêt propre; il aura été placé sous séquestre : une simple mainlevée opérera dévolution à l'État.

6. La valeur de cette législation doit aussi se mesurer à la procédure destinée à la mettre en œuvre. Compétence est attribuée au président du tribunal civil ou de commerce statuant comme en référés. Les décisions rendues sont exécutoires, nonobstant appel; l'opposition n'est exclue que si la partie a été citée à personne. Le pourvoi en cassation et la tierce opposition sont admis.

Les tribunaux ont déjà commencé leur œuvre. D'eux, autant que du législateur, dépend que justice soit faite.

L'INDUSTRIE DES PÊCHES MARITIMES.

La pêche française a repris depuis la fin des hostilités en Europe une notable activité, limitée il est vrai à la fois par la perte ou l'indisponibilité d'un tonnage important de la flotte, par le manque d'approvsionnement en carburant et en charbon, par la pénurie de bottes et de cirés pour les pêcheurs, par l'impossibilité de faire venir, notamment de Norvège, les rogues de morues, appât nécessaire à la pêche sardinière, par la déficience qualitative et numérique des filets et des instruments de pêche, par le danger que présentent les mines sous-marines et par l'interdiction de se rendre sur certains bancs. Néanmoins, le poisson de mer est réapparu sur les tables des citadins et le ravitaillement procède à des répartitions de plus en plus fréquentes. Les conditions actuelles de la pêche maritime française méritent une attention toute particulière. Le Français consommait 7,5 kg de poisson de mer en 1914, 11 kg en 1938. La guerre a fait baisser progressivement cette consommation. Sous l'occupation en 1942, le ravitaillement général a reçu 85.750 tonnes dont 21.400 tonnes furent distribuées à Paris; en 1943, ces chiffres étaient respectivement tombés à 71.000 tonnes et 18.000 tonnes. En 1944, la pêche maritime française eut une activité presque nulle. Les bateaux n'avaient l'autorisation de sortir que de jour et au voisinage immédiat de leur port d'attache. La Libération a permis la reprise d'une certaine activité. La capitulation allemande a ouvert de nouvelles perspectives, cependant, la production apparaît encore bien faible par comparaison avec une année normale d'avant guerre. Prenons l'exemple de Boulogne, notre premier port de pêche. En avril 1945, les arrivages de poisson se sont élevés à 969 tonnes et en mai 1945 à 713 tonnes. Au 31 mai, la flotte inscrite au quartier maritime de Boulogne comprenait 218 bateaux à moteurs (en diminution de 119 unités par rapport à 1938) et 41 voiliers (en diminution de 29 unités par rapport à 1938). Cette flotte est montée par 1.316 hommes d'équipage, alors qu'en 1938, le personnel des bateaux de pêche s'élevait à 3.850.

Réduite à 40 p. 100 de son tonnage et à 35 p. 100 de ses équipages de 1938, la flotte boulonnaise, du fait de tous les obstacles qui barrent encore sa route et en dépit de l'énergique effort de ses marins, n'a pas été à même, dans le premier semestre 1945, de fournir au ravitaillement des quantités de poisson supérieures à 15 p. 100 du tonnage débarqué en 1938. La levée d'un certain nombre d'interdictions permettra certainement ces mois-ci un relèvement considérable, mais il est impossible d'espérer avant 1946 parvenir à des tonnages débarqués approchant ceux de 1938. Toutefois la situation de la pêche boulonnaise du fait des champs de mines nombreux et de la présence des Allemands à Dunkerque s'est trouvée particulièrement défavorable.

Les ports de l'Atlantique approchent beaucoup plus de leur production d'avant-guerre, la dépassent même parfois. Concarneau par exemple : du 22 au 27 mai : 184 tonnes; du 28 au 3 juin : 313 tonnes; du 4 au 10 juin : 333 tonnes; du 11 au 17 juin : 314 tonnes.



Situation de la pêche maritime française avant 1939.

La France consommait annuellement avant 1939 environ 400.000 tonnes de poisson dont la presque totalité provenait de l'activité des pêcheurs français.

La flotte de pêche comptait 21.812 bateaux pour une jauge brute de 247.668 tonnes en 1938.

Elle était répartie de la façon suivante :

MER DU NORD ET MANCHE.

68 sociétés ou compagnies d'armement.
275 armateurs.
4.434 patrons propriétaires.
168 bateaux à vapeur d'un tonnage total de 54.150 tonnes.
2.025 bateaux à propulsion mécanique d'un tonnage total de .... 27.711 —
2.702 voiliers d'un tonnage total de.......... 11.832 —

OCÉAN.

30 sociétés ou compagnies d'armement.
558 armateurs.
11.104 patrons propriétaires.
133 bateaux à vapeur .... 29.193 tonnes.
5.775 bateaux à propulsion mécanique ...... 65.636 —
5.434 Voiliers .... 44.268 —

MÉDITERRANÉE.

57 armateurs.
4.457 patrons propriétaires.
6 bateaux à vapeur .... 330 tonnes.
2.628 bateaux à propulsion mécanique .... 7.279 —
1.883 voiliers .... 2.610 —

ALGÉRIE.

6 sociétés ou compagnies d'armement.
64 armateurs.
946 patrons propriétaires.
18 bateaux à vapeur .... 827 tonnes.
828 bateaux à propulsion mécanique .... 3.600 —
212 voiliers .... 232 —

La flotte de pêche à subi de profondes transformations depuis 1914. Le nombre des bateaux à propulsion mécanique consommant du gaz-oil a considérablement augmenté.

	BATEAUX À VAPEUR.		BATEAUX À PROPULSION MÉCANIQUE.		VOILIERS.	
	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
1914	347	66.604	375	1.865	25.946	201.130
1920	379	57.407	689	3.567	19.582	127.572
1927	570	111.952	4.674	28.355	19.746	138.671
1930	572	126.948	7.869	54.093	16.615	111.858
1935	474	102.684	11.635	86.885	13.403	79.873
1938	325	84.500	11.256	104.226	10.231	58.942

La flotte de chalutiers comptait à la déclaration de guerre, le 3 septembre 1939 : 334 vapeurs jaugeant 88.804 tonneaux et 172 navires à moteur jaugeant 29.075 tonnes, soit au total 506 navires jaugeant 117.879 tonneaux.

En 1938 la pêche maritime française a débarqué dans nos ports 371.000 tonnes de poisson.

Les pêcheurs des ports de la Mer du Nord et de la Manche ont débarqué 191.500 tonnes de poisson; ceux des ports de l'Atlantique, 145.600 tonnes; ceux des ports de la Méditerranée, 12.800 tonnes ; ceux de l'Algérie, 21.200 tonnes.

Le personnel pratiquant la pêche se répartit de la manière suivante :

	PATRONS.	SECONDS.	OFFICIERS.	MATELOTS.	NOVICES.	MOUSSES.	MÉCANICIENS.	CHAUFFEURS.	SOUTIERS.
Mer du Nord et Manche	4.876	252	183	8.846	837	918	563	494	29
Océan	11.521	232	42	24.675	1.880	2.224	407	540	139
Méditerranée.....	4.524	3	2	3.100	320	205	31	8	//
Algérie..........	1.092	//	//	2.950	182	119	65	42	//
Totaux	22.013	487	227	39.571	3.219	3.506	1.066	1.084	168
Total général.	71.341								

Le nombre des pêcheurs a été en constante diminution depuis 1900. En 1912 il y avait encore un peu plus de 100.000 pêcheurs.

La production de pêche française en 1938 a été de :

Pêche fraîche .... 300.000.000 de kg.
Pêche salée .... 70.000.000 —
Huîtres et coquillages .... 63.000.000 —

dont les deux tiers provenaient de la pêche industrielle et le tiers de la pêche artisanale.

Les espèces les plus pêchées étaient :

Harengs	75.000.000 de kg.
Morue	70.000.000 —
Sardines	35.000.000 —
Merlan	30.000.000 —
Maquereau	24.000.000 —
Crustacés	12.000.000 —
Thon	10.000.000 —

L'industrie de la pêche maritime fait vivre plus d'un demi-million de personnes, compte tenue de toutes les industries se rapportant à la pêche.

Les industries connexes occupent à elles seules 26.250 personnes :

728	personnes	dans les	41	sécheries;
12.370	—	—	207	usines de conserves;
5.654	—	—	258	usines de salaison;
7.500	—	—	300	chantiers de construction de navires.

La pêche française a un caractère artisanal et familial. Il n'y avait que trois sociétés exploitant plus de 5.000 tonnes de navires.

La flotte de pêche est répartie entre 152 ports.

Eu égard au tonnage de poisson débarqué, les huit principaux ports étaient en 1939 :

1° Boulogne, 80.000 tonnes, le quart du total du poisson débarqué en France;
2° Lorient, 32.000 tonnes;
3° Fécamp, 30.000 tonnes;
4° Dieppe, 20.000 tonnes;
5° Bordeaux, 19.000 tonnes;
6° La Rochelle, 17.000 tonnes;
7° Douarnenez, 14.000 tonnes;
8° Arcachon, 9.000 tonnes.

Sept ports possédaient des installations frigorifiques : Dunkerque, Boulogne, Lorient, Saint-Nazaire, La Rochelle, Bordeaux, Marseille. Mais, des ports de pêche importants tels Dieppe, Douarnenez et Arcachon, ne disposaient d'aucun équipement frigorifique.

L'Office scientifique et technique des Pêches maritimes, qui comprend trois laboratoires à Paris, quatre laboratoires côtiers et un navire de recherche, a pour rôle de poursuivre des études de fonds de pêche dans le but de permettre une expédition scientifique des bancs et une utilisation rationnelle des procédés de pêche.

La flotte de pêche française en 1939 était vieille; 75 p. 100 des bateaux avait plus de vingt ans. Les chalutiers dotés d'installations frigorifiques étaient peu nombreux.

L'activité de la pêche française était insuffisante pour alimenter le marché national qui fait appel à des importations excédant de 30.000 à 60.000 tonnes les exportations.

L'appauvrissement des bancs de pêche est général tout autour de l'Europe et entraîne des croisières de grande pêche de plus en plus lointaines.

La réglementation du marché du poisson avait préoccupé le Conseil national économique. Le consommateur payait souvent le poisson dix fois le prix qu'il avait été payé au débarquement. Les pêcheurs étaient parfois amenés à jeter à la mer le poisson qu'ils avaient capturé du fait des prix dérisoires qui leur étaient proposés quand les quantités débarquées dans un port excédaient les possibilités de distribution. Le Conseil national économique considérait comme indispensable « d'améliorer la distribution du poisson sur l'ensemble du territoire français, de perfectionner les conditions de conservation et de transport des différentes espèces afin de régulariser les débouchés, de diminuer le nombre d'intermédiaires, d'atténuer les différences entre les quantités offertes par les pêcheurs et celles demandées sur le marché national et de réduire l'écart qui existe entre les prix au débarquement et ceux qui sont pratiqués lors de la livraison aux consommateurs ».

Avenir de la pêche maritime.

Du fait de la réduction considérable du cheptel français et de l'impossibilité avant plusieurs années de revenir à la production de viande d'avant guerre, la pêche maritime est appelée à prendre une importance plus grande dans l'alimentation française. Il importe donc de doter la pêche maritime des moyens de capture à haut rendement et d'envisager l'extension des procédés modernes de congélation rapide.

Actuellement, la pêche côtière étant seule pratiquée, les nécessité du ravitaillement conduisent à une exploitation intensive des bancs côtiers atlantiques. Par conre, les fonds de la Manche et de la Mer du Nord se sont enrichis depuis 1939, ainsi que les fonds de grande pêche.

L'exploitation intensive des bancs des côtes du Maroc et de l'Afrique occidentale française dépend de l'aménagement de Port-Estienne et de l'emploi généralisé de procédés de congélation.

La guerre a causé des pertes graves dans la flotte française de pêche. Le tonnage de la flotte de chalutiers est réduit à 50 p. 100 de sa valeur d'avant guerre. Il faut prévoir en quelques années la construction de 100.000 tonneaux de chalutiers de moteurs Diesel et vouloir porter la production française de poisson à 500.000 tonnes par an. Un tel accroissement ne peut être obtenu que par l'exploitation intensive, rationnelle de nouveaux fonds, la pêche lointaine nécessitera des chalutiers congélateurs de fort tonnage à grand rayon d'action et équipés pour le traitement des sous-produits du poisson.

D'autre part, la chaîne frigorifique doit amener le poisson du chalutier à la table du consommateur. Il faudrait, pour atteindre ce but, que tout centre régional important dispose d'un entrepôt frigorifique.

Il faut également que la S.N.C.F. et les réseaux de distribution soient pourvus de wagons et de camions isothermes.

Pour atteindre notre production de poissons d'avant guerre et pour la développer, des grands efforts sont indispensables. Le pays peut avoir confiance dans l'énergie et l'habileté de ses marins.

LE SERVICE DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

ORGANISATION.

La Caisse nationale d'épargne a été instituée par la loi du 9 avril 1881, elle fonctionne sous la garantie de l'État; elle est placée sous l'autorité du Ministre dont relève l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones, mais elle a un budget autonome, complètement distinct du budget de cette administration.

La Caisse naionale d'épargne possède une dotation de 2.200.000.000 de francs qui s'est constituée à l'aide des bénéfices, mais ne peut plus s'accroître, l'excédent des recettes sur les dépenses étant désormais versé au budget général par application de l'article 22 de la loi de finances du 24 décembre 1934.

Le placement des fonds recueillis par la Caisse nationale d'épargne est dévolu par la loi à la Caisse des Dépôts et Consignations. Les fonds sont employés en valeurs d'État, en obligations des départements, communes, chambres de commerce, crédit foncier de France, en valeurs françaises ou étrangères dont la liste est arrêtée par le Ministre des Finances.

L'intérêt servi par la Caisse nationale d'épargne à ses déposants est fonction de celui qui est alloué par la Caisse des Dépôts et Consignations aux caisses d'épargne ordinaires. Il s'y ajoute une bonification d'intérêt pour les comptes dont les retraits n'ont pas excédé 15.000 francs au cours de l'année. Le taux de l'intérêt est actuellement de 1 fr. 25 % et la bonification de 0 fr. 75 %.

L'expérience a montré que 95 p. 100 des comptes reçoivent, chaque année, la bonification d'intérêt. Le revenu de ces comptes s'établit donc, pratiquement, au taux de : 1 fr. 25 % + 0 fr. 75 % =2 fr. %.

Les avoirs des déposants à la Caisse nationale d'épargne sont limités. Ils ne peuvent dépasser 60.000 francs, sauf pour les sociétés de secours mutuels, de coopération, de prévoyance ou de bienfaisance, dont le crédit peut s'élever exceptionellement à 150.000 francs.

Il y a lieu de souligner que la Caisse nationale d'épargne ne jouit d'aucun monopole. En même temps qu'elle, fonctionnent, sur le territoire métropolitain, plus de 500 caisses d'épargne ordinaires régies par la loi du 20 juillet 1895 dont de nombreuses dispositions sont d'ailleurs applicables à la Caisse nationale.

RÔLE DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

La Caisse nationale d'épargne, en recevant les économies, même très modestes et en les faisant fructifier, aide à la formation des petits capitaux et les protège contre la spéculation et le vol. Elle joue le rôle d'une banque servant, par surcroît, un intérêt substantiel vis-à-vis des collectivités admises à porter leur avoir jusqu'à 150.000 francs en leur permettant de se constituer de la sorte

une réserve qui peut être mise à tout instant à leur disposition, après des formalités très simples. On retrouve la même intention de favoriser les mouvements de fonds des sociétés de secours mutuels et assimilées dans la loi du 18 décembre 1940 qui, en fixant le principe de la bonification d'intérêt, a décidé que le bénéfice en serait toujours accordé à ces groupements quel que soit le total de leurs retraits annuels.

Les particuliers pourraient, eux aussi, être tentés d'utiliser leur compte d'épargne comme un compte en banque. Le système des remboursements à vue qui permet d'effectuer des retraits séance tenante, dans un bureau de poste préalablement choisi par le titulaire, s'y prêterait tout spécialement. Cependant, il n'a été constaté que peu d'abus à ce point de vue. Le déposant ne voit, en général, dans le service des remboursements à vue qu'un moyen pratique de disposer à tout moment des fonds dont il pourrait avoir besoin. Il est, de cette façon incité à placer toutes ses disponibilités au lieu de les laisser sans emploi.



En France, la législation de la Caisse nationale d'épargne s'inspire profondément du caractère social et humanitaire de l'institution. Le livret d'épargne est considéré par la loi comme une sorte de titre de rente nominatif à montant variable. Des exceptions au droit commun sont prévues en faveur des mineurs, afin de développer l'esprit d'épargne dès l'enfance.

Tel n'est pas toujours le cas des caisses d'épargne postales qui fonctionnent dans les pays étrangers, et qui ressemblent, pour la plupart, à des banques dotées d'un statut particulier. C'est ainsi, par exemple, que les pays du centre de l'Europe ont organisé, dans le but de favoriser les payements sans emploi de numéraire, des services de virements scripturaux entre comptes d'épargne appartenant à des personnes différentes. Certains pays acceptent même que de véritables chèques puissent être tirés, et font ainsi jouer aux comptes d'épargne le double rôle de livret d'épargne et de compte courant postal.

En vérité, la Caisse nationale d'épargne et le service des chèques postaux ont de nombreux traits communs. Les deux institutions tiennent des comptes par débit et crédit, et prennent contact avec leurs affiliés par le canal des bureaux de poste. Mais si les bases sont les mêmes, les buts poursuivis diffèrent profondément puisque la Caisse nationale d'épargne tend à constituer de petits capitaux et recherche la stabilité des dépôts, tandis que l'objet du service des chèques postaux est au contraire de développer les transferts scripturaux, ce qui suppose une grande mobilité des fonds. Aussi la formule française suivant laquelle les deux institutions sont nettement séparées est-elle bien la meilleure, car ainsi chacune d'elles peut librement adopter, sans être gênée par l'autre, les règles d'exploitation qui conviennent le mieux à son genre d'activité et aux buts qu'elle vise.



Dans un autre ordre d'idées, il convient de souligner l'aide financière que la Caisse nationale d'épargne apporte à l'État, d'une part, en lui versant chaque année le montant de ses bénéfices (plus d'un demi milliard de francs), d'autre

part, en mettant à sa disposition l'avoir des déposants, c'est-à-dire une masse importante de capitaux qui, par leur conversion en valeur d'État, viennent soutenir le crédit public et apportent leur contribution à des travaux d'intérêt général.

ACTIVITÉ DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

Le service de la Caisse nationale d'épargne n'a pas cessé de se développer depuis sa création. Elle doit certainement la faveur dont elle jouit auprès du public à sa forme postale. En effet, le concours que lui apportent tous les bureaux de poste en France, en Algérie, en Tunisie et au Maroc (14.000 établissements de toutes catégories) la place à la portée de tous les épargnants. Aucune autre caisse d'épargne, aucun établissement de crédit ne dispose d'un réseau de guichet aussi serré et à heures d'ouverture aussi étendues.

L'évolution du trafic de la Caisse nationale d'épargne est résumée dans le tableau ci-après :

ANNÉES.	NOMBRE DE LIVRETS AU 31 DÉCEMBRE.	AVOIR DES DÉPOSANTS AU 31 DÉCEMBRE.
1882	211.580	47.601.638
1890	1.504.688	413.439.048
1900	3.564.464	1.010.263.193
1910	5.786.035	1.709.714.869
1914	6.555.992	1.806.578.841
1919	6.908.854	2.086.786.691
1924	7.348.730	3.419.020.330
1929	8.507.284	11.658.664.521
1934	9.965.283	24.696.450.854
1939	10.701.200	27.456.857.122
1940	10.718.699	27.671.732.355
1941	10.889.230	31.760.600.154
1942	11.148.274	39.165.430.088
1943	11.412.735	52.677.836.343
1944	11.670.000	76.750.000.000
15 avril 1945	11.700.000	90.000.000.000

Les personnes au nom desquelles sont ouverts des livrets de caisse nationale d'épargne sont de tous les âges, depuis l'enfant qui vient de naître jusqu'au vieillard :

Moins de 10 ans	plus de 20 p. 100;
10 à 20 ans	plus de 20 —
20 à 30 ans	15 à 20 —
30 à 40 ans	15 —
40 à 50 ans	10 à 12 —
Plus de 50 ans	15 —

Par leurs professions au jour de l'ouverture des comptes, les déposants se répartissent ainsi :

Chefs d'établissements	5 p. 100
Salariés	30 —
Militaires et marins............................	5 —
Professions libérales	3 —
Rentiers ou sans profession..................	22 —
Mineurs n'exerçant encore aucune profession..	35 —

La proportion relativement considérable des titulaires de comptes sans profession s'explique par le fait que la moitié des livrets (exactement 50,01 p. 100) sont ouverts à des femmes.

Le nombre des déposants à la Caisse nationale d'épargne représente le quart de la population française. Un autre quart est titulaire de livrets dans les caisses d'épargne ordinaires. C'est dire que les possibilités de développement des institutions d'épargne sont loin d'être épuisées.

LA SITUATION ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DU NORD.

C'est avec étonnement qu'un grand nombre de Français de la Métropole ont appris dernièrement qu'il existait aussi un problème « ravitaillement » en Afrique du Nord. Dans leur esprit, en effet, ces territoires qui nous envoyaient, suivant la saison et l'état du shipping, des oranges, des dattes, de l'huile d'olive, devaient bénéficier d'un régime alimentaire excellent. Les récents événements attirèrent l'attention du public sur un problème que le Gouvernement suit de près depuis plusieurs années et cherche à résoudre avec des moyens très réduits : nous essaierons de l'examiner ici dans ses grandes lignes.

Lors du recensement de 1936 la population de l'Afrique du Nord se répartissait ainsi :

	ALGÉRIE.	TUNISIE.	MAROC.
Européens	933.000	213.000	214.000
Indigènes	6.274.000	2.395.000	6.082.000
	7.207.000	2.608.000	6.296.000

Cette population a notablement augmenté depuis cette époque : l'accroissement annuel qui était de 348.000 âmes pour la période allant de 1931 à 1936 est passé à 438.000 pour celle allant de 1936 à 1941. De plus, la population européenne s'est trouvée brutalement accrue après l'armistice, de sorte que la situation d'ensemble se présente comme suit :

	ALGÉRIE.	TUNISIE.	MAROC.
Européens	1.220.000	350.000	341.400
Indigènes	7.218.000	2.850.000	7.902.500
	8.438.000	3.200.000	8.243.900

En septembre 1944, il y avait près de 250.000 hommes des classes 1919 à 1945.

Le fonctionnement administratif du ravitaillement est le suivant :

A Alger siège le Secrétariat général pour la coordination des affaires économiques en Afrique du Nord. Cet organisme qui reçoit les directives du seul Ministère de l'Économie nationale connaît notamment des questions de ravitaillement. A ce titre, il établit les programmes des besoins et attribue à chacun des territoires, les denrées dont il dispose.

Au sein du Gouvernement général de l'Algérie, à la Direction générale des

Affaires économiques, la Direction du Ravitaillement coordonne la mission des Directions départementales du Ravitaillement général des trois départements. En principe donc, les Directions départementales du Ravitaillement général reçoivent leurs instructions du Gouvernement général de l'Algérie.

En Algérie, on distingue deux catégories de communes : les unes dites « de plein exercice » dont l'administration est exercée dans les mêmes conditions qu'en France : ce sont celles dont la population est principalement européenne; les autres, dites « communes mixtes », dont l'administration est dirigée par un fonctionnaire français qui porte le titre d'Administrateur, assisté d'une djemaa, sorte d'assemblée de notables. Dans les communes de la première catégorie, un système de cartes d'alimentation est en usage; dans celles de la deuxième, le rationnement est assuré par l'Administration locale.

Au Maroc, chacun des 7 chefs de région administrative reçoit de la Direction générale des Affaires économiques de la Résidence les denrées auxquelles il a droit et les répartit sous sa propre responsabilité par l'intermédiaire d'organismes qui dépendent exclusivement de lui.

En Tunisie, le système est sensiblement identique à celui du Maroc.

Le système des cartes d'alimentation est légèrement différent de celui en usage dans la Métropole. Les cartes et les droits qu'elles confèrent varient suivant l'âge des consommateurs.

Les rations actuelles sont sensiblement les suivantes dans les trois pays :

DENRÉES.	ALGÉRIE.	TUNISIE.	MAROC.
Pain	300 gr.	200 gr.	250 gr.
Matières grasses	500 gr.	1 litre huile.	Européens 300 gr. Indigènes 370 gr.
Beurre	Néant.	Néant.	Néant.
Fromage	Néant.	Néant.	Néant.
Viande	Vente libre. (Marché et prix).	Vente libre. (Prix taxé).	Vente libre.
Œufs	Vente libre. (Marché et prix).	Vente libre. (Prix taxé.)	Vente libre, mais minimum de 4 œufs à la taxe.

DENRÉES.	ALGÉRIE.	TUNISIE.	MAROC.
Vin	Vente libre.	Vente libre.	Hommes : 10 litres. Femmes : 5 litres.
Sucre. adultes	500 gr.	400 gr.	Européens : 300 gr. Indigènes : 400 gr.
Sucre. enfants	1 kg.	700 gr.	600 gr.
Café pur	150 gr.	300 gr.	400 gr.
ou Thé pour indigènes	40 gr.	40 gr.	50 gr.
Légumes frais	Vente libre.	Vente libre.	Vente libre.
Fruits	Vente libre.	Vente libre.	Vente libre.
Pommes de terre	Pas en hiver.	Néant.	Néant.

Étudions maintenant la physionomie de chaque denrée.

Blé.

Avant-guerre, les pays d'Afrique du Nord étaient gros producteurs de blé; ils pouvaient même en exporter. La situation d'ensemble était la suivante :

	ALGÉRIE.	TUNISIE.	MAROC.	TOTAL.
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Blé tendre.				
Production	305.000	163.000	250.000	718.000
Consommation moyenne	270.000	112.000	195.000	487.000
Blé dur.				
Production	595.000	235.000	480.000	1.310.000
Consommation moyenne	487.000	180.000	500.000	1.167.000

Dès 1943, la situation se modifia au point que, pour assurer la soudure, il fallut solliciter l'aide des Alliés. La raison en était que pour secourir la France en 1942, l'Afrique du Nord avait amputé ses stocks de 100.000 tonnes et que la dernière récolte avait été très déficitaire du fait d'une exceptionnelle sécheresse.

Il n'a pas été institué de carte de pain en Afrique du Nord, mais le taux d'extraction a été élevé (94 p. 100) et un contrôle étroit est exercé sur les boulangeries. En dépit des restrictions ainsi apportées à la consommation individuelle, l'accroissement très notable depuis l'armistice de la population européenne a nécessité des tonnages de blé plus important pour satisfaire aux besoins minima essentiels.

Les importations progressives qui furent faites ne correspondant pas à la totalité des besoins, un renforcement plus strict du contrôle de la consommation, ainsi que des efforts pour activer la commercialisation des grains furent entrepris. Malgré ces mesures, le déficit s'accrut chaque année en raison des conditions climatériques et d'autres circonstances (manque progressif de main-d'œuvre, d'engrais, d'instruments agricoles). En avril 1945, la situation était catastrophique. En mai, la Métropole, au moment où le problème de la soudure du blé se posait pour elle, dut envoyer en Afrique 58.000 tonnes de céréales.

La récolte prochaine en blé ne pouvant fournir guère plus que le nécessaire pour les semences, une demande d'importation de 1.900.000 tonnes de blé et 800.000 tonnes de céréales secondaires a dû être adressée aux autorités alliées.

Sucre.

Le sucre est pour les populations d'Afrique du Nord une denrée de première nécessité. Au Maroc, le ravitaillement revêt non seulement un caractère économique mais aussi politique.

La consommation avant guerre était annuellement la suivante :

Algérie.	76.000 tonnes.
Tunisie.	33 000 —
Maroc	182.000 —

Avant guerre, les pays d'Afrique française, dont aucun n'est producteur de sucre, recevaient leurs approvisionnements, partie de la métropole, partie des Antilles. Dès l'armistice, il fut nécessaire de réduire sérieusement la consommation :

Enfants de moins de 3 ans	1 kg. 250 par mois.
Autres personnes.	0 kg. 750 —

Ce qui donnait, en 1943 :

Algérie	55.000 tonnes.
Tunisie	22.000 —
Maroc	77.000 —
Soit un total de	154.000 tonnes.

Cette même année, les demandes d'importation exprimées aux Alliés pour la seule Afrique du Nord furent, de mars à septembre, de 90.750 tonnes, correspondant à une consommation annuelle de 156.000 tonnes.

Certes, la Martinique et la Réunion disposaient de quantités de sucre qui auraient suffit pour couvrir largement les besoins de l'Afrique du Nord (et même ceux de l'A.O.F.), mais l'état du frêt n'en permettait pas le transport. La situation militaire imposa ainsi une réduction progressive de la ration de sucre. Depuis la cessation des hostilités sur le contingent européen il n'a pas encore été possible d'améliorer la situation malgré un contingentement moins sévère dans le shipping et un contrat de fourniture de sucre colonial par les Alliés.

La demande actuelle de sucre porte environ sur 75.000 tonnes pour le restant de l'année 1945.

Viande.

L'Afrique du Nord disposait d'un cheptel bovin et ovin important comme l'indique le tableau ci-dessous :

	ALGERIE.	TUNISIE.	MAROC.
	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Bovins	817.000	500.000	1.960.000
Ovins	6.000.000	2.748.000	11.313.000

Pendant les mois d'hiver et jusqu'en avril, les animaux transhument dans le Sud et sont maigrement alimentés. Leur éloignement d'une part, leur mauvais état physique de l'autre, ont toujours rendu difficile l'approvisionnement des centres d'abatage. Mais, en 1943, par suite d'un été et d'un automne particulièrement secs, la situation s'est considérablement aggravée.

Avant guerre, l'Afrique du Nord exportait un certain nombre de moutons sur la France, elle recevait, par contre, des bovins de la métropole. C'est ainsi qu'annuellement l'Algérie importait 30.000 bovins et 12.000 quintaux de viande réfrigérée et 25.000 quintaux de charcuterie et conserves de viande. L'arrêt de ces importations a imposé en 1943 un rationnement sévère qui, pour l'Algérie, a été fixé aux chiffres suivants :

a. Civils : 100 grammes par semaine;

b. Militaires : 120 grammes par jour, zone de l'intérieur; 250 grammes par jour aux formations combattantes.

La situation, depuis, n'a fait qu'empirer. L'hiver dernier, par suite du froid et de la neige : 2.500.000 moutons, 100.000 bœufs, 500.000 chèvres, 60.000 ânes et chevaux ont péri. Aujourd'hui, si la viande est de vente libre, c'est exclusivement parce que l'on n'est pas en mesure d'assurer la nourriture du cheptel. De très importants tonnages d'aliments pour bétail ont été demandés aux Alliés pour être livrés au cours de la prochaine campagne. Nos colonies d'Afrique occidentale française doivent, de leur côté, exporter sur l'Afrique du Nord, des quantités appréciables de tourteaux d'arachide.

Lait.

Le cheptel ne suffisant pas à assurer le ravitaillement de la population en produits laitiers, le déficit laitier était comblé avant-guerre par des importations d'origine française qui atteignaient :

	ALGÉRIE.	TUNISIE.	MAROC.
	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Lait condensé	2.650	570	4.700
Fromage	5.000	1.230	4.700
Beurre	1.850	1.730	//

Depuis l'armistice, la métropole assurait l'approvisionnement en lait de la façon suivante :

	ALGÉRIE.	TUNISIE.	MAROC.
	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Lait concentré	2.400	750	780
Lait en poudre	90	30	30

Ces importations ne suffisaient d'ailleurs que moyennant un rationnement de la consommation (toute allocation de lait était subordonnée à la production d'un certificat médical).

L'état sanitaire des enfants étant mauvais, une demande de 9.000 tonnes de lait condensé a été formulée aux Alliés.

Huile.

La situation en huile était très inquiétante en 1943. Ce fâcheux état de choses résultait de ce que la dernière récolte d'arachides avait été extrêmement déficitaire. A cette époque, la part commerciale de la récolte suffisait à peine à alimenter les usines de trituration au Sénégal. Pour assurer l'approvisionnement de l'Afrique du Nord sur la base du rationnement actuel (1943), il eût fallu recevoir de l'A.O.F., au minimum :

1° 32.000 tonnes d'huile;

2° 70.000 tonnes d'arachides décortiquées.

Alors qu'en 1939-1940 la production était de 11.300 tonnes pour l'Algérie, de 8.000 tonnes pour le Maroc et de 41.000 tonnes pour la Tunisie, les quantités escomptées en 1943-1944 ne dépassèrent pas 4.000 tonnes en Algérie et 5.000 tonnes au Maroc; la production tunisienne fut pratiquement perdue.

En 1945, la Tunisie suffira à ses propres besoins et pourra livrer 10.000 tonnes d'huile d'olive à l'Algérie et au Maroc, qui, avec les envois des colonies, disposeront de 53.000 tonnes de corps gras.

Riz.

L'Afrique du Nord ne produit pas de riz. Les quantités importées avant-guerre étaient les suivantes :

ALGÉRIE.	TUNISIE.	MAROC.	TOTAL.
tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
48.000	55.000	11.000	112.000

L'obligation de faire venir de l'extérieur des quantités considérables de blé pour assurer, jusqu'à la soudure de juillet 1943, l'alimentation des pays d'Afrique française, ne permit pas d'inclure le riz dans la liste des besoins exprimés aux Alliés.

A l'heure actuelle, une demande de 2.400 tonnes de riz a été formulée : nos colonies peuvent les fournir.

Primeurs et légumes secs.

La production de ces denrées en Afrique du Nord a toujours été importante. A l'heure actuelle, où les ressources alimentaires sont particulièrement faibles, elles constituent une base de l'alimentation de la population. Toutefois, elles ne sont pas riches en pouvoir énergétique. Rappelons, en outre, que la récolte des pommes de terre commencée en mars se termine à la fin de juin.

D'autre part, la récolte de légumes secs de cette année est perdue à cause de la sécheresse.

Près de 20.000 hectares de mandariniers, citronniers et orangers ont été dévastés cette année; la culture des primeurs avait déjà été diminuée en raison des impossibilités d'exportation et se trouve quasi nulle à cause de la sécheresse.

Vin.

Le vin a toujours été de loin le plus important des produits d'exportation de l'Algérie; la plus grosse partie était dirigée sur la France. La récolte de 1942 et le stock reporté de la campagne précédente représentait une quantité totale de 12.800.000 hectolitres.

Une faible partie de cette ressource fut achetée par les Alliés.

Aujourd'hui, la vente du vin est toujours libre et une exportation sur la métropole de l'ordre de 6.894 hectolitres a été effectuée depuis la Libération.

Des 400.000 hectares de vigne qui produisaient 20 millions d'hectolitres de vin (particulièrement recherché pour les coupages), 100.000 hectares ont disparu, à cause, soit des intempéries, soit du manque d'engrais et de main-d'œuvre. Il en résulte une perte d'environ 10 milliards de francs.

Ajoutons pour terminer que 28.000 tonnes de café, 3.500 tonnes de cacao et 9.000 tonnes de thé (spécialement pour le Maroc) arriveront en Afrique du Nord avant la fin de l'année si les programmes sont exécutés.

L'exposé ci-dessus a permis d'établir une comparaison entre l'état des ressources alimentaires avant guerre, en 1943 et à l'heure actuelle. Il montre l'état de pénurie dans lequel se trouvent ces pays dont le stock de céréales était tombé au 1er mai 1945 : pour l'Algérie à 4 jours, la Tunisie 1 jour 1/2 et le Maroc 5 jours de consommation. Essayons d'en trouver les causes.

Ainsi que nous l'avons vu, ce que l'Afrique du Nord ne produisait pas, elle le recevait soit de la métropole, soit des colonies. Dès l'armistice, les ressources de la France diminuant d'année en année, les exportations du continent vers l'Afrique se ralentirent. Quant aux colonies qui échappaient au contrôle de Vichy, elles cessèrent tout envoi à ces territoires. Les populations durent par suite déjà puiser sur leurs propres ressources pour vivre. Après leur débarquement, les Alliés apportèrent des tonnages de denrées non négligeables mais insuffisants pour assurer la nourriture de vingt millions d'individus et, *a fortiori*, la reconstitution de stocks.

Puis vint, pour la France Libre, l'obligation de se constituer une armée La mobilisation fut poussée très loin : tous les hommes valides furent appelés sous les drapeaux. Seuls furent mis en appel différé les Européens dont l'activité était véritablement indispensable à la vie du pays : soit, pour l'agriculture et le ravitaillement, en Algérie : 2.600, en Tunisie : 380, au Maroc : 320. En Algérie où la colonisation était étendue, il convenait de laisser à la tête des exploitations un nombre relativement élevé de colons. En Tunisie et au Maroc, le problème se posait à une moindre échelle : on ne laissa ainsi au Maroc qu'un Européen pour trois exploitations.

Les conséquences furent très graves : l'agriculture ne disposait plus de mécaniciens pour réparer les tracteurs, de charrons, ni de forgerons. Il fut pratiquement impossible d'entretenir un matériel d'exploitation déjà vétuste qu'on ne pouvait remplacer.

Les engrais furent de plus en plus rares, faute tant de moyens de production que de main-d'œuvre.

La sécheresse et les sauterelles, ces deux dernières années, vinrent détruire les récoltes. La poursuite acharnée de la guerre limitait les ressources alimentaires à mettre à la disposition de l'Afrique du Nord et le shipping nécessaire à leur transport.

Ainsi progressivement les stocks que les Européens avaient en entrepôts, en magasins ou à domicile, ceux que les indigènes avaient amassés dans les jarres, s'épuisèrent. Le Gouvernement français qui suivait avec anxiété cette situation multiplia, dès 1943, ses demandes d'importation auprès des Alliés. Ceux-ci, à de nombreuses reprises, permirent d'éviter la famine.

Mais pendant l'hiver 1944-1945, la situation empira encore, par suite du froid rigoureux et de la neige qui couvrit les pâturages, de sorte qu'au début de 1945 les stocks étaient tombés à zéro.

Et ce fut la catastrophe qui nécessita l'envoi par la métropole déjà pauvre de denrées indispensables.

Comment évoluera la situation? Il est facile de le prévoir. Lentement, au fur et à mesure du retour des soldats démobilisés dans leurs foyers, l'agriculture retrouvera des bras, la remise en exploitation des terres pourra se faire, l'industrie alimentaire pourra travailler à nouveau. Mais il faudra des machines, des pièces, des engrais, des produits antiparasitaires, du charbon. Si la France a pu reprendre son essor économique, elle pourra aider les territoires de l'Afrique du Nord, mais de toutes façons elle ne le pourra que très faiblement, en raison de ses besoins propres. C'est donc une fois encore avec l'aide alliée qu'il faut compter. Puissent les conditions atmosphériques être plus clémentes au cours des saisons prochaines pour éviter le retour du spectre de la famine.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN-D'ŒUVRE COLONIALE.

La mise en valeur économique de nos possessions d'outre-mer pose un certain nombre de problèmes, dont celui de la main-d'œuvre.

L'ouverture de chantiers, la création d'industries nouvelles exigent l'utilisation d'une main-d'œuvre spécialisée dans l'emploi d'un outillage moderne.

Tendre à résoudre dès maintenant le problème de la formation professionnelle de la main-d'œuvre coloniale, c'est préparer et faciliter la tâche des techniciens qui dirigeront les chantiers dans ces territoires.

Les premières réalisations pratiquées dans ce domaine le furent en faveur de la main-d'œuvre indochinoise stationnée dans la métropole, à la suite des événements de ces dernières années. Dans cette phase de l'histoire de la colonisation qui succède à la prise de possession, conquête militaire ou accord diplomatique, à l'organisation politique et administrative et à la mise en valeur anarchique, l'Indochine se trouve fortement en avance sur nos autres possessions d'outre-mer.

L'ensemble des industries minières indochinoises groupaient 270.000 ouvriers en 1941, 63 p. 100 de la production globale revenant à la houille (2.308.000 tonnes).

La production du zinc et des mines d'étain occupaient plusieurs milliers d'ouvriers. L'Indochine comptait également des gisements de wolfram, de plomb, d'antimoine, de fer, de manganèse, d'or, de phosphate, de graphite, etc. Les cimenteries et l'industrie des chaux hydrauliques employaient près de 4.500 ouvriers. Citons encore les briqueteries et tuileries qui employaient plusieurs centaines d'ouvriers, les verreries, les fabriques de porcelaine, vaisselle et isolateurs occupant 500 ouvriers, les industries du bois et ses divers dérivés, les fabriques d'allumettes employant 2.000 ouvriers; les rizeries occupaient périodiquement jusqu'à 3.000 ouvriers, les distilleries 4.000, quatre manufactures de tabac 1.500; dans les textiles, 15.000 travaillaient au tissage du coton, 2.000 à celui de la soie, 600 ouvriers étaient occupés dans l'industrie des tapis.

Aussi, le passé est-il le garant de l'avenir. L'Indochine libérée aura à relever ses ruines et à persévérer sans relâche dans la voie de l'industrialisation; il était donc tentant d'ajouter à la formation professionnelle opérée sur place par divers établissements tels que l'École des mécaniciens asiatiques de Saïgon et les Écoles pratiques d'industries de Hanoï, Saïgon, Pnom-Penh, Vien Tiane, une autre pratiquée sur les travailleurs indochinois venus en France en application de la loi de juillet 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre, pour remplacer dans les entreprises métropolitaines les ouvriers français mobilisés.

Le Gouverneur général de l'Indochine faisait connaître, sur la demande du Département des Colonies, les spécialités dans lesquelles il lui paraissait préfé-

rable de former ces travailleurs. La liste comprenait 90 spécialités correspondant aux besoins futurs des différents corps de métiers de l'Union. Deux tiers de l'effectif devaient être réservés aux professions agricoles, un tiers à l'industrie.

Il convenait de déceler dans l'ensemble des travailleurs indochinois stationnés dans la métropole ceux d'entre eux qui avaient les meilleures aptitudes pour recevoir une spécialisation dans chacun des métiers indiqués par le Gouvernement général de l'Indochine, soit après consultations des représentants dans la métropole des intérêts économiques de l'Union à trouver :

Mineurs	200
Agriculteurs	500
Gardes forestiers	50
Forgerons	100
Ajusteurs	630
Chaudronniers	EQQ
Chauffeurs de chaudières	140
Électriciens	200
Soudeurs	100
Tourneurs	630
Fondeurs	150
Maçons	500
Charpentiers	200
Total	3.500

La sélection de ces 3.500 sujets à répartir dans chacun des métiers demandés dut être opérée sur les 11.000 travailleurs restant au service de la main-d'œuvre indigène.

Cette sélection s'est opérée en trois étapes que nous examinerons successivement : examen médical, examen psycho-technique, étude des résultats et orientation.

Examen médical. — La visite médicale fut organisée par les soins du service médical de la main-d'œuvre indigène. Elle fut réalisée dans la plupart des unités, malgré des conditions extrêmement défavorables : faible nombre des médecins, installations matérielles mauvaises, sans chauffage, etc. Les différentes observations furent consignées dans des fiches médicales qui permirent la classification suivante des sujets examinés :

1° Sujets très robustes, indemnes de toute tare;
2° Sujets robustes, indemnes de toute tare;
3° Sujets de robustesse moyenne, indemnes de toute tare;
4° Sujets capables de travailler, mais à ménager;
5° Épileptiques, arriérés;
6° Malades à hospitaliser.

Examen psychotechnique. — Cet examen fut pratiqué par une équipe de spécialistes, d'origines très diverses, réunis pendant quelques jours à l'École des cadres de la rue Dareau. Ils furent ensuite répartis en groupes, sous la conduite de chefs de groupe, chargés de coordonner les opérations de sélection

et de résoudre toutes difficultés pouvant surgir avec les commandants d'unités. L'examen auquel fut soumis chaque travailleur de la part de ces équipes de sélection comportait deux catégories d'épreuves :

1° *Épreuves d'aptitude générale.* — Indication de l'identité; occupations avant et depuis l'arrivée en France, métier que le sujet désire apprendre, pourquoi, diplômes scolaires ou professionnels;

2° *Épreuves d'aptitude plus généralement manuelles :*

Première épreuve. — Wighley Bloc. — Un parallélipipède de bois est découpé en neuf morceaux dont les faces sont courbes. Il est demandé aux travailleurs de reconstituer le bloc, les neuf morceaux ayant été dispersés sur la table. Cette épreuve permet de déceler l'impulsivité, le tâtonnement, la distraction, le découragement;

Deuxième épreuve. — Sur un manche en bois sont fixées parallèlement des aiguilles de dimensions différentes, il est demandé aux travailleurs d'enfiler sur ces aiguilles des rondelles dans lesquelles ont été percés des trous en plus grand nombre qu'il n'y a d'aiguilles. Cette épreuve permet de déceler les qualités d'observation, d'ingéniosité, la grossièreté ou la délicatesse des gestes;

Troisième épreuve. — Un fil de fer de 20 centimètres est remis au travailleur; il lui est demandé de constituer un triangle équilatéral analogue à un modèle, puis de rétablir le fil de fer dans sa position primitive. Cette épreuve permet de juger les qualités d'application, l'adresse, la rapidité, si le travailleur est ambidextre, droitier ou gaucher, son ingéniosité, la grossièreté ou la délicatesse des gestes;

Quatrième épreuve. — Chariot. — Le sujet doit, avec un support fixe de tour à deux manivelles sur lequel est monté un crayon à la place de l'outil, suivre un dessin porté sur une feuille. Cette épreuve permet de voir si le sujet coordonne les mouvements, s'il s'applique, s'il est sujet au découragement, lent, automatique ou tenace.

Chacune de ces épreuves est chronométrée.

Les sélectionneurs envoient à Paris chaque semaine, au Centre de formation des cadres industriels, un compte rendu récapitulatif. Une fois remplies, les fiches sont revues une à une et corrigées; les contre-indications médicales, la fiche médicale ont été reportées sur la fiche de sélection. Le sujet est alors classé dans une des sept catégories suivantes :

1° Inapte à recevoir une formation professionnelle accélérée;

2° Agricole ordinaire;

3° Agricole supérieur;

4° Industriel ou artisanal rude;

5° Industriel ou artisanal actif;

6° Industriel ou artisanal sédentaire et précis;

7° Apte à recevoir une formation accélérée dans un métier plus intellectuel que manuel.

Les travailleurs choisis à la suite des examens psychotechniques sont envoyés pour l'industrie dans des centres de formation accélérée et dans des industries diverses, pour l'agriculture dans des écoles d'agriculture ou chez des exploitants agricoles spécialisés. C'est ainsi que le Centre de la place du Commerce à Paris formera le centre pilote de la formation professionnelle des Indochinois, que les établissements Merlin et Gérin sont disposés à former 150 ouvriers spécialisés dans l'industrie électrique, que les Écoles d'agriculture de Grignon, Montpellier, Rennes, etc., prendront dès maintenant 150 stagiaires, la Direction des Eaux et Forêts du Ministère de l'Agriculture a réservé 50 places aux travailleurs indochinois à l'École forestière de Cadarache.

Enfin, le Ministère des Colonies et le Ministère du Travail ont accepté de supporter la lourde charge du payement aux travailleurs d'une prime d'apprentissage équivalant au salaire qu'ils auraient perçu s'ils étaient employés par des établissements leur versant un salaire. Il convenait en effet de ne pas placer les travailleurs indochinois dans la même situation que les apprentis métropolitains dont la prime d'apprentissage est très faible, mais de leur faire une situation analogue à celle de leurs camarades employés dans les établissements métropolitains.

Cette expérience, riche d'enseignements et de succès, sera sous peu étendue aux autres races de l'Empire, en profitant de la présence dans la métropole d'indigènes de l'A. O. F., de l'A. E. F., du Cameroun, de Madagascar, des Antilles.

Les questions relatives au travail font l'objet d'études très suivies au Ministère des Colonies, où une Inspection générale du Travail, jouissant d'une large autonomie, vient d'être créée.

PRINCIPAUX TEXTES PUBLIÉS AU « JOURNAL OFFICIEL » DU 1er AVRIL AU 15 JUIN.

POUVOIRS PUBLICS ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

Ordonnance du 31 mars 1945 additionnelle à l'ordonnance du 9 août 1944 relative au *rétablissement de la légalité républicaine* sur le territoire continental (*J. O.* du 4 avril 1945).

Ordonnance du 4 avril 1945 portant création du *Secrétariat général à la Famille et à la Population* (*J. O.* du 6 avril 1945).

Ordonnance du 6 avril 1945 portant modification des articles 16 et 18 de *l'Ordonnance du 21 avril 1944* sur l'organisation des pouvoirs publics en France après la libération (*J. O.* du 7 avril 1945).

Ordonnance du 10 avril 1945 portant modification de l'Ordonnance du 24 mars 1945 portant fixation du *régime électoral provisoire applicable aux élections* du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine (*J. O.* du 11 avril 1945).

Ordonnance du 13 avril 1945 portant réforme *du régime administratif de la ville de Paris et du département de la Seine* (*J. O.* du 14 avril 1945).

Décret du 12 avril 1945 portant création d'un Comité interministériel et d'un *Haut comité consultatif de la population et de la famille* (*J. O.* du 17 avril 1945).

Ordonnance du 14 avril 1945 relative au *régime administratif provisoire de la ville de Marseille* (*J. O.* du 15 avril 1945).

Ordonnance du 21 avril 1945 relative aux *attributions du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme* (*J. O.* du 22 avril 1945).

Ordonnance du 26 avril 1945 concernant *la réintégration des agents et employés* des services concédés ou subventionnés évincés pour des motifs d'ordre racial, en raison de leur appartenance à des sociétés secrètes ou parce qu'ils ne possédaient pas la nationalité française à titre originaire ou atteints par la loi du 17 juillet 1940 ou les textes subséquents (*J. O.* du 27 avril 1945).

Ordonnance du 17 mai 1945 relative aux *services publics* des départements et communes et de leurs établissements publics (*J. O.* du 18 mai).

Ordonnance du 19 mai 1945 relative au statut des membres des *Conseils de préfecture* (*J. O.* du 23 mai 1945).

Ordonnance du 1er juin 1945 conférant à titre exceptionnel au préfet, en l'absence du Conseil général, certains pouvoirs de cette assemblée (*J. O.* du 2 juin 1945).

Ordonnance du 6 juin 1945 additionnelle à l'Ordonnance du 9 août 1944 relative au *rétablissement de la légalité républicaine* sur le territoire continental (*J. O.* du 7 juin 1945).

Ordonnance du 7 juin 1945 instituant une nouvelle *revision des listes électorales* et organisant une procédure spéciale pour l'inscription de certaines catégories d'électeurs (*J. O.* du 10 juin 1945).

FINANCES.

Ordonnance du 31 mars 1945 portant *fixation du budget* des services civils pour l'exercice 1945 (*J. O.* du 3 avril 1945).

Décrets du 31 mars 1945 fixant les conditions d'application de la *taxe sur les transactions* aux taux de 18 % et de 25 % et de la *taxe spéciale sur la vente* de certains objets mobiliers (*J. O.* du 3 avril 1945).

Décret du 31 mars 1945 portant modification au *Code des contributions indirectes* (*J. O.* du 3 avril 1945).

Ordonnance du 13 avril 1945 portant obligation pour les banques, les établissements financiers et certains organismes de déposer en compte courant les *bons du Trésor* leur appartenant (*J. O.* du 14 avril 1945).

Ordonnance du 17 avril 1945 portant modification de l'article 476 *quinquiès* du Code des contributions indirectes, relatif à *l'impôt sur les spectacles* (*J. O.* du 18 avril 1945).

Instruction du 26 mars 1945 fixant la *situation des fonctionnaires* et agents des administrations publiques sous les drapeaux (*J. O.* du 20 avril 1945).

Décret du 20 avril 1945 étendant aux organismes et sociétés *d'assurance et de capitalisation* les dispositions de l'ordonnance du 13 avril 1945 portant... (*J. O.* du 21 avril 1945).

Arrêté portant obligation de mettre les *actions au nominatif* ou de les déposer à la Caisse centrale des dépôts et virements de titres (*J. O.* du 21 avril 1945).

Ordonnance du 27 avril 1945 relative à la détermination du *bénéfice imposable des médecins, chirurgiens, dentistes et sages-femmes* (*J. O.* du 28 avril 1945).

Conventions franco-monégasques du 14 avril 1945 relatives au *contrôle des changes*, à la répression des fraudes fiscales, aux profits illicites et au contrôle des prix (*J. O.* du 1er juin 1945).

Ordonnance du 30 mai 1945 relative aux *billets de banque* et aux *effets publics à court terme* (*J. O.* du 3 juin 1945).

Ordonnance du 5 juin 1945 relative à la *vérification de l'identité* des personnes qui procèdent à des ventes de valeur en bourse (*J. O.* du 6 juin 1945).

ORGANISATION ÉCONOMIQUE.

Ordonnance du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires à la *reconstruction* (*J. O.* du 11 avril 1945).

Ordonnance du 10 avril 1945 fixant les modalités d'application de la législation sur la *reconstruction* (*J. O.* du 11 avril 1945).

Ordonnance du 19 avril 1945 relative au régime de *péréquation des échanges* avec l'étranger (*J. O.* du 20 avril 1945).

Ordonnance du 28 avril 1945 relative à la mise en valeur des *landes de Gascogne* (*J. O.* du 29 avril 1945).

Ordonnance du 1er mai 1945 relative aux conditions *d'agrément* et de *financement* des travaux de circonstance à entreprendre par les collectivités et établissements publics pour favoriser la reprise de l'activité générale et l'emploi des chômeurs et des prisonniers rapatriés (*J. O.* du 2 mai 1945).

Ordonnance du 3 mai 1945 relative aux *lettres d'agrément* (*J. O.* du 4 mai 1945).

Ordonnance du 3 mai 1945 relative au *régime douanier des importations* (*J. O.* du 4 mai 1945).

Ordonnance du 3 mai 1945 validant et modifiant l'acte dit loi du 4 septembre 1943 relatif à la stabilisation des *baux à ferme* (*J. O.* du 4 mai 1945).

Ordonnance du 5 mai 1945 relative aux infractions à la police des services de *transport public des voyageurs* (*J. O.* du 6 mai 1945).

Ordonnance du 29 mai 1945 portant transfert à l'État d'actions de la *S. A. des Moteurs Gnôme et Rhône* (*J. O.* du 30 mai 1945).

Ordonnance du 30 mai 1945 relative à la répression des *infractions à la réglementation des changes* (*J. O.* du 31 mai 1945).

ORGANISATION SOCIALE.

Ordonnance du 19 avril 1945 portant modification du régime agricole des *assurances sociales* (*J. O.* du 20 avril 1945).

Ordonnance du 19 avril 1945 portant réorganisation de *l'assurance maladie-maternité* dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle (*J. O.* du 20 avril 1945).

Ordonnance du 19 avril 1945 portant modification de la loi du 20 décembre 1911 sur *l'assurance des employés* et dérogeant provisoirement à certaines dispositions du Code local des assurances sociales et à ladite loi (*J. O.* du 20 avril 1945).

Ordonnance du 27 avril 1945 portant réorganisation de la *Croix-rouge française* et fixant ses statuts (*J. O.* du 28 avril 1945).

Ordonnance du 24 mai 1945 relative au *placement des travailleurs* et au *contrôle de l'emploi* (*J. O.* du 25 mai 1945).

Ordonnance du 24 mai 1945 relative à la création de *l'Union française des Combattants* (*J. O.* du 7 juin 1945). Statuts de l'U. F. C.

JUSTICE.

Ordonnance du 11 avril 1945 relative à la dévolution de certains bien meubles récupérés par l'État à la suite d'actes de *pillage* commis par l'occupant (*J. O.* du 12 avril 1945).

Ordonnance du 12 avril 1945 sur le *divorce* et la séparation de corps (*J. O.* du 13 avril 1945).

Ordonnance du 13 avril 1945 relative à la discipline judiciaire et à l'avancement des *magistrats* (*J. O.* du 14 avril 1945).

Ordonnance du 20 avril 1945 sur les *cours d'assise* (*J. O.* du 21 avril 1945).

Ordonnance du 21 avril 1945 portant application de l'ordonnance du 12 novembre 1943 sur la nullité des *actes de spoliation* accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle et édictant la restitution aux victimes de ces actes de ceux de leurs biens qui ont fait l'objet d'actes de disposition (*J. O.* du 22 avril 1945).

Ordonnance du 3 mai 1945 constatant la nullité de l'acte dit loi du 14 septembre 1941 qui a modifié l'alinéa 2 de *l'article 331 du Code civil* (*J. O.* du 4 mai 1945).

Ordonnance du 5 mai 1945 relative à la poursuite *des entreprises de presse*, d'édition, d'information et de publicité coupables de collaboration avec l'ennemi (*J. O.* du 6 mai 1945).

Ordonnance du 30 mai 1945 relative à *l'épuration des gens de lettres*, auteurs et compositeurs, des artistes, peintres, dessinateurs, sculpteurs et graveurs (*J. O.* du 31 mai 1945).

Ordonnance du 9 juin 1945 portant troisième application de l'ordonnance du 12 novembre 1943 sur la nullité des *actes de spoliation* et édictant la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi à son profit (*J. O.* du 10 juin 1945).

ENSEIGNEMENT.

Ordonnance du 17 août 1945 portant rétablissement de la légalité républicaine en matière scolaire (*J. O.* du 18 avril 1945).

Ordonnance du 20 avril 1945 instituant des mesures exceptionnelles en matière *d'examens et concours* (*J. O.* du 21 avril 1945).

Ordonnance du 26 avril 1945 portant création d'un *Conseil supérieur de l'enseignement public* (*J. O.* du 27 avril 1945).

PRISONNIERS ET DÉPORTÉS.

Ordonnance du 20 avril 1945 relative à la *tutelle* des enfants de déportés (*J. O.* du 21 avril 1945).

Ordonnance du 20 avril 1945 instituant le *contrôle médical* des prisonniers, travailleurs, déportés, rapatriés (*J. O.* du 25 avril 1945).

Ordonnance du 1er mai 1945 relative à la *réintégration*, au réemploi et à la réadaptation des démobilisés, des prisonniers, déportés et assimilés (*J. O.* du 2 mai 1945).

Ordonnance du 11 mai 1945 réglant la *situation des prisonniers de guerre*, déportés politiques et travailleurs non volontaires rapatriés (*J. O.* du 12 mai 1945).

Ordonnance du 22 mai 1945 relative aux rapports entre les bailleurs et *preneurs de baux à ferme mobilisés*, prisonniers de guerre et déportés (*J. O.* du 23 mai 1945).

Ordonnance du 26 mai 1945 instituant une *aide médicale temporaire* en faveur des prisonniers et déportés (*J. O.* du 27 mai 1945).

ARMÉE.

Ordonnance du 22 avril 1945 instituant la *formation prémilitaire* (*J. O* du 10 mai 1945).

Ordonnance du 22 avril 1945 portant création pour la durée de la guerre d'un *service scientifique* et des recherches intéressant l'armée et les opérations militaires (*J. O.* du 29 avril 1945).

Ordonnance du 12 mai 1945 portant dérogation à titre transitoire aux dispositions de la loi du 14 avril 1832 sur *l'avancement* dans l'armée (*J. O.* du 13 mai 1945).

RAPPORTS INTERNATIONAUX.

Décret du 9 avril 1945 portant promulgation de l'accord du 9 novembre 1943 relatif à une Administration des Nations Unies pour les secours et la reconstruction (U.N.R.R.A.) [*J. O.* du 11 avril 1945].

SANTÉ PUBLIQUE.

Ordonnance du 5 mai 1945 portant institution d'un *ordre national des pharmaciens* (*J. O.* du 6 mai 1945).

Ordonnance du 26 mai 1945 portant annulation de certaines dispositions de l'acte dit loi du 21 juillet 1942 relative à la création et à l'organisation du *Conseil supérieur de l'Assistance* de France et instituant une Commission centrale d'assistance (*J. O.* du 27 mai 1945).

ALSACE-LORRAINE.

Ordonnance du 12 mai 1945 portant modification de l'article 4 de l'ordonnance du 15 septembre 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (*J. O.* du 13 mai 1945).

TABLE DES MATIÈRES.

IMPRIMERIE NATIONALE. — J. 501052.